

**RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

**Bid Receiving - PWGSC / Réception des
soumissions - TPSGC**
11 Laurier St. / 11, rue Laurier
Place du Portage, Phase III
Core 0B2 / Noyau 0B2
Gatineau, Québec K1A 0S5
Bid Fax: (819) 997-9776

**REQUEST FOR PROPOSAL
DEMANDE DE PROPOSITION**

**Proposal To: Public Works and Government
Services Canada**

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

**Proposition aux: Travaux Publics et Services
Gouvernementaux Canada**

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

| | |
|---|--|
| Title - Sujet RADAR SYSTEMS AND SIGNAL PROCESSING | |
| Solicitation No. - N° de l'invitation W7714-135828/C | Date 2015-04-01 |
| Client Reference No. - N° de référence du client W7714-135828 | |
| GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$\$V-054-28819 | |
| File No. - N° de dossier 054sv.W7714-135828 | CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME |
| Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2015-04-28 | Time Zone Fuseau horaire Eastern Daylight Saving Time EDT |
| F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/> | |
| Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Brault, Laurie | Buyer Id - Id de l'acheteur 054sv |
| Telephone No. - N° de téléphone (819) 956-1378 () | FAX No. - N° de FAX (819) 997-2229 |
| Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: DEPARTMENT OF NATIONAL DEFENCE BLDG 29 RECEIVING 3701 CARLING AVE OTTAWA Ontario K1A0Z4 Canada | |

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Vendor/Firm Name and Address

**Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution

Science Procurement Directorate/Direction de l'acquisition
de travaux scientifiques
11C1, Phase III
Place du Portage
11 Laurier St. / 11, rue Laurier
Gatineau, Québec K1A 0S5

| | |
|--|--|
| Delivery Required - Livraison exigée See Herein | Delivery Offered - Livraison proposée |
| Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur | |
| Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur | |
| Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie) | |
| Signature | Date |

Solicitation No. - N° de l'invitation

W7714-135828/C

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

054svW7714-135828

Buyer ID - Id de l'acheteur

054sv

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1. Introduction
2. Sommaire
3. Compte rendu

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

1. Instructions, clauses et conditions uniformisées
2. Présentation des soumissions
3. Ancien fonctionnaire
4. Communications en période de soumission
5. Lois applicables
6. Fondement du titre du Canada sur les droits de propriété intellectuelle

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

1. Instructions pour la préparation des soumissions

Section I : Soumission technique

Section II : Soumission financière

Section III : Attestations

Section IV : Renseignements supplémentaires

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

1. Procédures d'évaluation
2. Méthode de sélection

PARTIE 5 - ATTESTATIONS

1. Attestations préalables à l'attribution du contrat
2. Attestations additionnelles préalables à l'attribution du contrat

PARTIE 6 - EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ, EXIGENCES FINANCIÈRES ET AUTRES EXIGENCES

1. Exigences relatives à la sécurité
2. Marchandises Contrôlées

PARTIE 7 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

1. Énoncé des travaux
2. Clauses et conditions uniformisées
3. Exigences relatives à la sécurité
4. Durée du contrat
5. Responsables
6. Paiement
7. Instructions relatives à la facturation
8. Attestations
9. Lois applicables
10. Ordre de priorité des documents
11. Contrat de défense
12. Ressortissants étrangers (entrepreneur canadien)

- Ressortissants étrangers (entrepreneur étranger)
- 13. Assurances
- 14. Règlements concernant les emplacements du gouvernement
- 15. Programme des marchandises contrôlées

Liste des pièces jointes

- Pièce jointe 1 Fiche de présentation de la soumission financière
- Pièce jointe 2 Critères techniques obligatoires et cotés
- Pièce jointe 3 Liste des soumissionnaires
- Pièce jointe 4 Attestations additionnelles préalables à l'attribution du contrat

Liste des annexes

- Annexe A Énoncé des travaux
- Annexe B Base de paiement
- Annexe C Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité
- Annexe D Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Attestation
- Annexe E Entente de non-divulgence
- Annexe F Formulaire MDN 626, Autorisation de tâches

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1. Introduction

La demande de soumissions compte sept parties ainsi que des pièces jointes et des annexes, elle est divisée comme suit :

| | |
|----------|---|
| Partie 1 | Renseignements généraux : renferme une description générale du besoin; |
| Partie 2 | Instructions à l'intention des soumissionnaires : renferme les instructions, clauses et conditions relatives à la demande de soumissions; |
| Partie 3 | Instructions pour la préparation des soumissions : donne aux soumissionnaires les instructions pour préparer leur soumission; |
| Partie 4 | Procédures d'évaluation et méthode de sélection : décrit la façon selon laquelle se déroulera l'évaluation et présente les critères d'évaluation auxquels on doit répondre dans la soumission, ainsi que la méthode de sélection; |
| Partie 5 | Attestations : comprend les attestations à fournir; |
| Partie 6 | Exigences relatives à la sécurité: comprend des exigences particulières auxquelles les soumissionnaires doivent répondre; et |
| Partie 7 | Clauses du contrat subséquent : contient les clauses et les conditions qui s'appliqueront à tout contrat subséquent. |

Les annexes comprennent l'Énoncé des travaux la Base de paiement et toute autre annexe, Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité, Entente de non-divulgence et la Formulaire MDN 626, Autorisation de tâches. Liste des pièces jointes Fiche de présentation de la soumission financière, Critères techniques obligatoires et cotés, Liste des soumissionnaires, Attestations additionnelles préalables à l'attribution du contrat et Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Attestation

2. Sommaire

Des services de soutien technique sont requis sur demande pour aider Recherche et développement pour la défense Canada (RDDC) lors d'essais radar, ce qui comprend la conception, le développement et la caractérisation de plusieurs prototypes de systèmes radar et bancs d'essai connexes.

Les travaux à effectuer doivent être conformes au présent énoncé des besoins et doivent être réalisés tel que le décrivent chacune des autorisations de tâches. La majorité des travaux devraient être de l'ordre de la recherche et du développement et consisteront notamment à développer et à analyser des logiciels. De plus, des services de gestion de réseaux et de systèmes informatiques pourraient être requis.

Les catégories d'emploi suivantes seront nécessaires pour répondre à ces exigences:

- Opérateur d'ordinateur RSO
- Analyste/développeur intermédiaire en logiciels
- Analyste/développeur principal en logiciels
- Ingénieur intermédiaire
- Ingénieur principal
- Gestionnaire de projet

Tâches de recherche comprennent:

- a) Des recherches et des études techniques qui visent l'amélioration de la performance des installations existantes.
- b) Des études scientifiques qui visent l'amélioration de la performance des systèmes radar, tant ceux qui sont autonomes que ceux qui fonctionnent en relation avec d'autres systèmes, dans le but de générer de nouvelles capacités.
- c) Le développement et l'intégration de sous-systèmes radars ou de radars, y compris la conception, le développement et la documentation des systèmes (matériel et logiciels), fonctionnant de manière autonome ou en intégration avec d'autres systèmes et capteurs.
- d) Le développement de logiciels, qui peut comprendre la conception, l'élaboration et la documentation de codes machines originaux pour des applications autonomes en C, C++ et Matlab, afin d'appuyer la recherche relative au traitement des signaux radar.
- e) Des tests, des réparations et des mises à jour y compris les essais de rendement et les réparations des logiciels et du matériel sur place aux installations de RDDC à Ottawa, sur l'appareil d'essai, situé à l'aéroport international d'Ottawa, ou lorsque possible, aux installations de l'entrepreneur.
- f) Des essais pratiques visant à contribuer à la collecte de données radar.
- g) La préparation et le traitement des données de données RSO nouvelles et archivées en imagerie. Mettre à l'essai et comparer différentes versions de traitement de signaux par rapport aux mêmes données, ou à de nouvelles données; préparer les données et le logiciel pour la diffusion à des tierces parties; archiver les données brutes et d'images dans les bases de données.

Ce besoin comporte des exigences relatives à la sécurité. Pour de plus amples renseignements, consulter la Partie 6, Exigences relatives à la sécurité, exigences financières et autres exigences, et la Partie 7, Clauses du contrat subséquent. Les soumissionnaires devraient consulter le document « Exigences de sécurité dans les demandes de soumissions de TPSGC - Instructions pour les soumissionnaires » (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/lc-pl/lc-pl-fra.html#a31>) sur le site Web Documents uniformisés d'approvisionnement ministériels.

Ce besoin est limité aux produits et(ou) services canadiens.

Ce besoin est assujéti au Programme des marchandises contrôlées.

Le travail sera réalisé dans les installations de l'entrepreneur ou à l'installation de RDDC dans la région de la capitale nationale (RCN), au besoin.

La période du contrat proposé est de deux (2) ans à partir de la date d'attribution du contrat, avec l'option irrévocable de prolonger la durée du contrat pour au plus trois (3) périodes supplémentaires d'une année chacune.

Seulement un (1) contrat peut être délivré à la suite de ce processus de sollicitation.

Le contrat qui en résulte contient une garantie minimum de 10 p. cent.

Propriété intellectuelle: l'information de premier plan, est dévolu avec le Canada.

Les soumissionnaires doivent fournir une liste de noms ou tout autre documentation connexe, selon les besoins, conformément à l'article 01 des instructions uniformisées 2003.

Pour les besoins de services, les soumissionnaires qui touchent une pension ou qui ont reçu un paiement forfaitaire, doivent fournir les renseignements demandés, tel que décrit à l'article 3 de la Partie 2 de la demande de soumissions.

Une exigence du Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi est associée au présent besoin; veuillez vous référer à la Partie 5 - Attestations, la Partie 7 - Clauses du contrat subséquent et la pièce jointe intitulée Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Attestation.

.3. Compte rendu

Après l'attribution du contrat, les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

4. Communications

À titre de courtoisie, et afin de coordonner les annonces publiques liées au présent contrat, le gouvernement du Canada demande aux soumissionnaires retenus d'aviser l'autorité contractante cinq jours à l'avance de leur intention de rendre public une annonce relative à la recommandation de l'attribution d'un contrat, ou toute autre information relative au contrat. Le gouvernement du Canada conserve le droit de faire les annonces initiales concernant les contrats.

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

1. Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document 2003 (2014-09-25), Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

Le paragraphe 5.4 du document , Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer : soixante (60) jours

Insérer : cent vingt (120) jours

1.1 Clauses du guide des CCUA

A7035T(2007-05-25), Liste des sous-traitants proposés

2. Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement à l'autorité contractante de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date et à l'heure indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

En raison du caractère de la demande de soumissions, les soumissions transmises par télécopieur ou par courriel à l'intention de TPSGC ne seront pas acceptées.

3. Ancien fonctionnaire – concurrentiels - soumission

Cette clause sert à identifier tout soumissionnaire qui pourrait être un ancien fonctionnaire :

- a. à des fins d'approbation lorsque le soumissionnaire retenu est un ancien fonctionnaire qui touche une pension versée en vertu de la [Loi sur la pension de la fonction publique](#);
- b. pour l'application de la limite de 5 000 \$, incluant les taxes applicables, prévue pour les honoraires du contrat lorsque le soumissionnaire retenu est un ancien fonctionnaire, y compris les anciens membres des Forces canadiennes et de la Gendarmerie royale du Canada, ayant reçu un paiement forfaitaire en vertu d'un programme de réaménagement des effectifs; et
- c. informer le soumissionnaire retenu que les rapports de divulgation proactive des marchés comprendront des renseignements indiquant si le soumissionnaire retenu est un ancien fonctionnaire publiés touchant une pension en vertu de la [Loi sur la pension de la fonction publique](#) (LPFP).

Fournir cette information constitue une condition préalable à l'attribution du contrat, par opposition aux exigences obligatoires pour les besoins de l'évaluation.

Pour plus de renseignements, consulter les articles [3.90 Anciens fonctionnaires](#) et [7.65 Divulgateion proactive](#) du *Guide des approvisionnements*.

4. Communications en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées à l'autorité contractante au moins dix (10) jours civils avant la date de clôture. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

5. Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur en Ontario, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

6. Fondement du titre du Canada sur les droits de propriété intellectuelle

Le Recherche et développement pour la défense Canada a déterminé que tout droit de propriété intellectuelle découlant de l'exécution des travaux prévus par le contrat subséquent appartiendra au Canada, pour les motifs suivants :

- l'objet principal du contrat ou des biens livrables en vertu du contrat est d'accroître certains acquis actuels du gouvernement avant de transférer cet ensemble plus vaste d'acquis au secteur privé (non nécessairement à l'entrepreneur initial), par octroi de licence ou par cession de la propriété, à des fins d'exploitation commerciale.

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

1. Instructions pour la préparation des soumissions

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes (reliées séparément), comme suit :

Section I : Soumission technique trois (3) copies papier et une (1) copie électroniques sur CD ou DVD

Section II : Soumission financière 1 copie papier

Section III : Attestations 1 copie papier

En cas d'incompatibilité entre le libellé de la copie électronique et de la copie papier, le libellé de la copie papier l'emportera sur celui de la copie électronique.

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission :

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm); et
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions:

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les agences et ministères fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement Politique d'achats écologiques (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

- 1) utiliser du papier contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

Section I : Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient démontrer leur compréhension des exigences contenues dans la demande de soumissions et expliquer comment ils répondront à ces exigences. Les soumissionnaires devraient démontrer leur capacité et décrire l'approche qu'ils prendront ») de façon complète, concise et claire pour effectuer les travaux.

La soumission technique devrait traiter clairement et de manière suffisamment approfondie des points faisant l'objet des critères d'évaluation en fonction desquels la soumission sera évaluée. Il ne suffit pas de reprendre simplement les énoncés contenus dans la demande de soumissions. Afin de faciliter l'évaluation de la soumission, le Canada demande que les soumissionnaires reprennent les sujets dans l'ordre des critères d'évaluation, sous les mêmes rubriques. Pour éviter les recoupements, les soumissionnaires peuvent faire référence à différentes sections de leur soumission en indiquant le numéro de l'alinéa et de la page où le sujet visé est déjà traité.

Section II : Soumission financière

1.1 Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière comme suit :

- (a) Un tarif horaire ferme tout compris pour chaque catégorie de personnel énumérée à Pièce jointe 1, pour chaque année de la période du contrat” et pour chaque période d'option.

Le montant total de taxe applicable doit être indiqué séparément, s'il y a lieu.

Un tarif taux horaires tout compris inclus dans la base de paiement exclure déplacement et de subsistance, et autres frais directs. (matériel et de logiciels)

L'information devrait être fournie conformément à la Fiche de Présentation soumission financière à Pièce jointe 1.

Section III: Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations exigées à la Partie 5, et les Pièce jointe 4 Certifications supplémentaires obligatoires préalables à l'attribution du contrat

Section IV Renseignements supplémentaires

1.1 Installations proposées par le soumissionnaire nécessitant des mesures de protection

Tel qu'indiqué à la Partie 6 sous Exigences relatives à la sécurité, le soumissionnaire doit fournir les renseignements demandés ci-dessous, sur les installations proposées pour lesquelles des mesures de protection sont nécessaires à la réalisation des travaux :

Adresse :

N° civique / nom de la rue, unité / N° suite / d'appartement

Ville, province, territoire / État

Code postal / code zip

Pays

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

1. Procédures d'évaluation

- (a) Les soumissions seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques.
- (b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

1.1 Évaluation technique

1.1.1 Expérience de soumissionnaire

Sauf disposition expresse contraire, l'expérience décrite dans l'offre doit être l'expérience d'un ou plusieurs des éléments suivants:

- 1. Le soumissionnaire lui-même (ce qui inclut l'expérience de toutes les sociétés qui ont formé le soumissionnaire par voie de fusion, mais ceci exclut l'expérience acquise par le biais d'un achat d'actifs ou une cession du contrat); ou
- 2. Les filiales du soumissionnaire (c. mère, une filiale ou une société sœur à condition que le soumissionnaire identifie et démontre le transfert de savoir-faire, l'utilisation de boîtes à outils et l'utilisation de personnel-clé de la société affiliée en réponse au critère applicable; ou
- 3. Les sous-traitants du soumissionnaire, à condition que le soumissionnaire fournisse une copie des ententes de collaboration, identifie les rôles et les responsabilités de toutes les parties en vertu de l'accord et comment leur travail sera intégré.

L'expérience des fournisseurs du soumissionnaire ne sera pas considérée.

1.1.2 Critères techniques obligatoires

Voir la pièce jointe 2 Critères techniques obligatoires et cotés.

1.1.3 Critères techniques cotés

Voir la pièce jointe 2 Critères techniques obligatoires et cotés.

1.2 Évaluation financière

1.2.1 Évaluation du prix

Le prix de la soumission sera évalué en dollars canadiens, excluant les taxes applicables, incluant les droits de douane et les taxes d'accise canadiens.

Pour fins d'évaluation seulement, le prix de la soumission sera établi comme il est indiqué à la pièce jointe 1, Évaluation du Prix.

L'inclusion de données volumétriques dans ce document sont des estimations et ne constituent pas un engagement par le Canada.

2. Méthode de sélection - le prix évalué par point le plus bas

Pour être déclarée recevable, une soumission doit :

- (a) respecter toutes les exigences de la demande de soumissions;
- (b) satisfaire à tous les critères d'évaluation techniques obligatoires;
- (c) obtenir le nombre minimum de points requis pour chaque critère chaque critère et chaque groupe de critères avec une note de passage; et
- (d) obtenir le nombre minimum de **556** points sur une possibilité de **793** points au total pour les critères d'évaluation techniques qui sont cotés.

Les soumissions ne répondant pas aux exigences de (a) ou (b) ou (c) ou (d) seront déclarées non recevables. La soumission recevable ayant obtenu le plus de points ou celle ayant le prix le plus bas ne sera pas nécessairement acceptée. La soumission recevable ayant le prix évalué le plus bas par point sera recommandée pour attribution d'un contrat. Le prix évalué par point sera déterminé en divisant le prix évalué de la soumission par la note globale qu'elle a obtenue pour l'ensemble des critères d'évaluation techniques cotés

Si deux soumissions recevables ou plus obtiennent le même prix évalué le plus bas par point, la soumission recevable "ayant le prix évalué le plus bas sera recommandée pour attribution d'un contrat.

PARTIE 5 - ATTESTATIONS

1. Attestations préalables à l'attribution du contrat

1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - renseignements connexes

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire et ses affiliés, respectent les dispositions stipulées à l'article 01 Dispositions relatives à l'intégrité - soumission, des instructions uniformisées [2003](#). Les renseignements connexes, tel que requis aux dispositions relatives à l'intégrité, assisteront le Canada à confirmer que les attestations sont véridiques.

1.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « [soumissionnaires à admissibilité limitée](#) » (http://www.travail.gc.ca/fra/normes_equite/eq/emp/pcf/liste/inelig.shtml) du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible sur le site Web [d'Emploi et Développement social Canada \(EDSC\) - Travail](#).

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « [soumissionnaires à admissibilité limitée](#) » du PCF au moment de l'attribution du contrat.

Le Canada aura aussi le droit de résilier le contrat pour manquement si l'entrepreneur, ou tout membre de la coentreprise si l'entrepreneur est une coentreprise, figure dans la liste des « [soumissionnaires à admissibilité limitée](#) » du PCF pendant la durée du contrat.

Le soumissionnaire doit fournir à l'autorité contractante la pièce jointe __ (insérer le numéro) [Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Attestation](#) remplie avant l'attribution du contrat. Si le soumissionnaire est une coentreprise, il doit fournir à l'autorité contractante l'attestation Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Attestation remplie pour chaque membre de la coentreprise.

2. Certifications supplémentaires obligatoires préalables à l'attribution du contrat

Les certifications en pièce jointe 4, Certifications supplémentaires préalables aux Attribution de contrat, devraient être remplies et fournies avec la soumission mais elles peuvent être fournies plus tard. Si l'une de ces attestations n'est pas remplie et fournie tel que demandé, l'autorité contractante en informera le soumissionnaire d'un cadre à l'intérieur duquel de fournir l'information. Le défaut de se conformer à la demande de l'autorité contractante et de fournir les attestations dans ce laps de temps prévu rendra la soumission non recevable.

PARTIE 6 - EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ

1. Exigences relatives à la sécurité

1. À la date de clôture des soumissions, les conditions suivantes doivent être respectées :
 - a) le soumissionnaire doit détenir une attestation de sécurité d'organisme valable tel qu'indiquée à la Partie 7 - Clauses du contrat subséquent;
 - b) les individus proposés par le soumissionnaire et qui doivent avoir accès à des renseignements ou à des biens de nature protégée ou classifiée ou à des établissements de travail dont l'accès est réglementé doivent posséder une attestation de sécurité tel qu'indiquée à la Partie 7 - Clauses du contrat subséquent;
 - c) le soumissionnaire doit fournir le nom de tous les individus qui devront avoir accès à des renseignements ou à des biens de nature protégée ou classifiée ou à des établissements de travail dont l'accès est réglementé. Cette information doit être fournie avec la soumission.
 - d) le lieu proposé par le soumissionnaire pour la réalisation des travaux ou la sauvegarde des documents doit satisfaire aux exigences relatives à la sécurité précisées à la Partie 7 – Clauses du contrat subséquent;
 - e) le soumissionnaire doit fournir l'adresse du ou des lieux proposés pour la réalisation des travaux ou la sauvegarde des documents.
2. Pour de plus amples renseignements sur les exigences relatives à la sécurité, les soumissionnaires devraient consulter le document « Exigences de sécurité dans les demandes de soumissions de TPSGC - Instructions pour les soumissionnaires » (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/lc-pl/lc-pl-fra.html#a31>) sur le site Web Documents uniformisés d'approvisionnement ministériels.

2. Exigences relatives aux marchandises contrôlées

Clause du Guide des CCUA A9130T (2011-05-16) Programme des marchandises contrôlées

PARTIE 7 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

1. Énoncé des travaux

L'entrepreneur doit fournir des services de soutien technique pour RDDC systèmes de radar et les activités du projet de traitement du signal en conformité avec l'exigence à l'annexe «A» et la soumission technique de l'entrepreneur intitulée _____, en date du _____, selon la demande par le Canada au cours de la période du contrat.

L'obligation relative à tous travaux entrera en vigueur seulement lorsqu'une autorisation de tâche (AT) a été approuvée et délivrée conformément à la clause intitulée "Processus d'autorisation des tâches".

1.1 Autorisation de tâches

La totalité ou une partie des travaux du contrat seront réalisés sur demande, au moyen d'une autorisation de tâches (AT). Les travaux décrits dans l'AT doivent être conformes à la portée du contrat.

1.1.1 Processus d'autorisation des tâches :

1. Le responsable fournira à l'entrepreneur une description des tâches au moyen du « Formulaire d'autorisation des tâches pour les clients autres que le MDN », ou le « Formulaire d'autorisation des tâches DND 626 », ou encore le formulaire « Autorisation de tâches » de l'annexe F.
2. L'AT comprendra les détails des activités à exécuter, une description des produits à livrer et un calendrier indiquant les dates d'achèvement des activités principales ou les dates de livraison des produits livrables. L'AT comprendra également les bases et les méthodes de paiement applicables, comme le précise le contrat.
3. Dans les quinze (15) jours civils suivant la réception de l'AT, l'entrepreneur doit fournir au responsable le coût total estimatif proposé pour l'exécution des tâches et une ventilation de ce coût, établie conformément à la Base de paiement du contrat.
4. L'entrepreneur ne doit pas commencer les travaux avant la réception de l'AT autorisée par responsable. L'entrepreneur reconnaît que avant la réception d'une AT le travail effectué sera à ses propres risques.

1.1.2 Limite d'autorisation de tâches

Le responsable peut autoriser les autorisations de tâches individuelles jusqu'à une limite de

150 000.00\$, les taxes applicables incluses, y compris toutes révisions.

Une autorisation de tâches qui dépasserait cette limite doit être autorisée par l'autorité contractante avant d'être émise.

1.1.3 Periodic Usage Reports - Contracts with Task Authorizations

L'entrepreneur doit compiler et tenir à jour des données sur les services fournis au gouvernement fédéral, conformément à l'autorisation de tâches approuvée émise dans le cadre du contrat.

L'entrepreneur doit fournir ces données conformément aux exigences d'établissement de rapports précisées ci-dessous. Si certaines données ne sont pas disponibles, la raison doit en être indiquée. Si

aucun service n'a été fourni pendant une période donnée, l'entrepreneur doit soumettre un rapport portant la mention " néant ".

Les données doivent être présentées tous les trimestres à l'autorité contractante.

Voici la répartition des trimestres :

premier trimestre : du 1er avril au 30 juin;

deuxième trimestre : du 1er juillet au 30 septembre;

troisième trimestre : du 1er octobre au 31 décembre;

quatrième trimestre : du 1er janvier au 31 mars.

Les données doivent être présentées à l'autorité contractante dans les quinze (15) jours civils suivant la fin de la période de référence.

Exigence en matière de rapport - Explications

Il faut tenir à jour un dossier détaillé de toutes les tâches approuvées pour chaque contrat avec une autorisation de tâches (AT). Le dossier doit comprendre

Pour chaque AT autorisée:

- le numéro de la tâche autorisée ou le numéro de révision de la tâche;
- le titre ou une courte description de chaque tâche autorisée;
- le coût estimatif total précisé dans l'AT autorisée de chaque tâche, excluant les taxes applicables;
- le montant total, excluant les taxes applicables, dépensé jusqu'à maintenant pour chaque AT autorisée;
- dates de début et de fin de chaque AT autorisée;
- l'état actuel de chaque AT autorisée, (s'il y a lieu).

Pour toutes les AT autorisées:

Le montant (excluant les taxes applicables) précisé dans le contrat (selon la dernière modification, s'il y a lieu) de la responsabilité totale du Canada envers l'entrepreneur pour toutes les AT autorisées;

Le montant total, excluant les taxes applicables, dépensé jusqu'à présent pour toutes les AT autorisées

1.1.4 Garantie des travaux minimums - Tous les travaux - d'autorisations de tâches

1. Dans cette clause,

« valeur maximale du contrat » signifie le montant indiqué à la clause « Limite des dépenses » énoncée dans le contrat;

« valeur minimale du contrat » signifie 10 p. cent

2. L'obligation du Canada en vertu du contrat consiste à demander des travaux jusqu'à concurrence de la valeur minimale du contrat ou, au choix du Canada, de payer l'entrepreneur à la fin du contrat conformément au paragraphe 3. En contrepartie de cette obligation, l'entrepreneur convient de se tenir prêt, pendant toute la durée du contrat, à exécuter les travaux décrits dans le contrat. La responsabilité maximale du Canada à l'égard des travaux exécutés dans le cadre du contrat ne doit pas dépasser la valeur maximale du contrat, à moins d'une augmentation autorisée par écrit par l'autorité contractante.

3. Si le Canada ne demande pas de travaux pour un montant correspondant à la valeur minimale du contrat pendant la période du contrat, le Canada paiera à l'entrepreneur la différence entre la valeur minimale du contrat et le coût total des travaux demandés.
4. Si le Canada résilie le contrat en totalité ou en partie pour inexécution, le Canada n'assumera aucune obligation envers l'entrepreneur en vertu de cette clause.

1.1.5 Autorisation de tâches - ministère de la Défense nationale

Le processus d'autorisation de tâches sera administré par Le responsable . Ce processus comprend la surveillance, le contrôle et le rapport des dépenses dans le cadre du contrat avec des autorisations de tâches à l'intention de l'autorité contractante.

2. Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le guide des *Clauses et conditions uniformisées d'achat* (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC).

2.1 Conditions générales

2040 (2014-09-25), Conditions générales - recherche et développement, s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

2.2 Conditions générales supplémentaires

Les conditions générales supplémentaires suivantes s'appliquent au contrat et en font partie intégrante :

- 4001 (2013-01-28), Achat, location et maintenance de matériel
- 4002 (2010-08-16), Services d'élaboration ou de modification de logiciels
- 4003 (2010-08-16), Logiciels sous licence

2.3 Clauses du guide des CCUA

K3410C (2015-02-25), Le Canada détient les droits de propriété intellectuelle sur les renseignements originaux

2.4 Entente de non-divulgation

L'entrepreneur doit obtenir de son ou ses employé(s) ou sous-traitant(s) l'entente de non-divulgation, incluse à l'annexe D, remplie et signée et l'envoyer au l'autorité contractante) avant de leur donner accès aux renseignements fournis par ou pour le Canada relativement aux travaux.

4. Exigences relatives à la sécurité

3.1 Les exigences relatives à la sécurité suivantes (LVERS et clauses connexes) s'appliquent et font partie intégrante du contrat.

1. L'entrepreneur ou l'offrant doit détenir en permanence, pendant l'exécution du contrat ou de l'offre à commandes, une cote de sécurité d'installation valable au niveau **SECRET**, ainsi qu'une cote de protection des documents approuvée au niveau **SECRET**, délivrées par la Direction de la sécurité industrielle canadienne de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.
2. Les membres du personnel de l'entrepreneur ou de l'offrant devant avoir accès à des renseignements ou à des biens **CLASSIFIÉS**, ou à des établissements de travail dont l'accès est

réglementé, doivent **TOUS** détenir une cote de sécurité du personnel valable au niveau **SECRET**, délivrée ou approuvée par la Direction de la sécurité industrielle canadienne (DSIC) de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC).

3. L'entrepreneur **NE DOIT PAS** utiliser ses propres systèmes informatiques pour traiter, produire ou stocker électroniquement des renseignements ou des données et(ou) de production au niveau **CLASSIFIÉS** tant que la DSIC de TPSGC ne lui en aura pas donné l'autorisation par écrit. Lorsque cette autorisation aura été délivrée, ces tâches pourront être exécutées au niveau **SECRET**.
4. Les contrats de sous-traitance comportant des exigences relatives à la sécurité **NE** doivent pas être attribués sans l'autorisation écrite préalable de la DSIC de TPSGC.
5. L'entrepreneur ou l'offrant doit respecter les dispositions :
 - a) de la Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité et directive de sécurité (s'il y a lieu), reproduite ci-joint à l'Annexe _____;
 - b) du *Manuel de la sécurité industrielle* (dernière édition).

3.2 Installations de l'entrepreneur nécessitant des mesures de protection

L'entrepreneur doit diligemment tenir à jour, les renseignements relatifs à ses installations pour lesquelles des mesures de protection sont nécessaires à la réalisation des travaux, pour les adresses suivantes :

Adresse :
Numéro civique / nom de la rue, unité / suite/ no. d'appartement
Ville, province, territoire / État
Code postal / code zip
Pays

4. Durée du contrat

4.1 Période du contrat

La période du contrat est à partir de la date du contrat jusqu'au _____ inclusivement (à **insérer au contrat d'attribution**).

4.2 Option de prolongation du contrat

L'entrepreneur accorde au Canada l'option irrévocable de prolonger la durée du contrat pour au plus trois (3) période(s) supplémentaire(s) d'une (1) année(s) chacune, selon les mêmes conditions. Il est entendu avec l'entrepreneur que pendant la durée prolongée du contrat, il sera payé conformément aux dispositions applicables prévues à la base de paiement.

Le Canada peut exercer cette option à n'importe quel moment, en envoyant un avis écrit à l'entrepreneur au moins trente (30) jours civils avant la date d'échéance du contrat. Cette option ne pourra être exercée que par l'autorité contractante et sera confirmée, pour des raisons administratives seulement, par une modification au contrat.

4.3 Période de transition

L'entrepreneur reconnaît que la nature des services fournis en vertu du contrat exigent la continuité et qu'il peut être nécessaire d'ajouter une période de transition à la fin du contrat. L'entrepreneur accepte que le Canada puisse, à sa discrétion, prolonger le contrat d'une période de six (6) selon les mêmes conditions afin d'assurer la transition nécessaire. L'entrepreneur accepte que, durant la période

prolongée du contrat, il sera payé conformément aux dispositions applicables prévues à la Base de paiement.

L'autorité contractante avisera l'entrepreneur de la prolongation du contrat en lui faisant parvenir un avis écrit au moins trente (30) jours civils avant la date d'expiration du contrat. La prolongation sera confirmée, pour des raisons administratives seulement, par une modification au contrat.

5. Responsables

5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est:

Laurie D Brault
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Direction générale des approvisionnements
Direction de l'approvisionnement en travaux scientifiques
Place du Portage, Phase III, 11C1
11, rue Laurier
Gatineau (Québec)
K1A 0S5

Téléphone : 819-956-1378
Télécopieur : 819-997-2229
Courriel: laurie.brault@tpsgc-pwgsc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus, suite à des demandes ou instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

5.2 Responsable technique

Le responsable technique pour le contrat est:

Nom : _____
Titre : _____
Organisation : _____
Adresse : _____

Téléphone: _____
Télécopieur : _____
Courriel : _____

(informations à insérer au moment de l'attribution du contrat)

Le responsable technique représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés en vertu du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le responsable technique; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. De tels changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification au contrat émise par l'autorité contractante.

5.3 Représentant de l'entrepreneur

Nom : _____

Titre : _____
Organisation : _____
Adresse : _____

Téléphone: _____
Télécopieur : _____
Courriel : _____

(informations à insérer au moment de l'attribution du contrat)

5.4 Responsable des achats

Le responsable des achats pour le contrat est :

Nom : _____
Titre : _____
Organisation : _____
Adresse : _____

Téléphone: _____
Télécopieur : _____
Courriel : _____

(informations à insérer au moment de l'attribution du contrat)

Le responsable des achats représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés en vertu du contrat. Il est responsable de la mise en oeuvre d'outils et de procédures exigés pour l'administration du contrat. L'entrepreneur peut discuter de questions administratives identifiées dans le contrat avec le responsable des achats; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser de changements à l'énoncé des travaux. Des changements à l'énoncé des travaux peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification au contrat émise par l'autorité contractante.

6. Paiement

6.1 Base de paiement

L'un des types de base de paiement suivants fera partie de l'autorisation de tâche (AT) approuvée. Le prix de la tâche sera établi conformément à la base de paiement à l'annexe B.

(a) AT à Prix unitaire(s) ferme(s) ou prix de lot ferme

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu de l'autorisation de tâches (AT) approuvée, l'entrepreneur sera payé un (des) prix unitaire(s) ferme(s) conformément à la Base de paiement, dans l'annexe B comme précisé dans l'AT approuvée. Les droits de douane sont inclus et la taxe sur les produits et taxes applicables en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

(b) AT à prix plafond

L'entrepreneur sera remboursé pour les coûts qu'il a raisonnablement et convenablement engagés dans l'exécution des travaux, plus un tarif fixe établis conformément à la base de paiement de l'annexe B, jusqu'au prix plafond précisé dans l'AT. Les droits de douane sont inclus et la taxe sur les produits et services ou taxes applicables en sus.

Le prix plafond est assujéti à un rajustement à la baisse afin de ne pas dépasser les coûts réels engagés raisonnablement dans l'exécution des travaux, établis conformément à la base de paiement.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par le responsable technique, avant d'être intégrés aux travaux.

(c) AT assujétié à une limitation des dépenses

L'entrepreneur sera remboursé pour les coûts qu'il a engagés raisonnablement et convenablement dans l'exécution des travaux décrits dans l'autorisation de tâches (AT) approuvée, comme ils ont été déterminés conformément à la base de paiement B jusqu'à la limite des dépenses indiquée dans l'AT approuvée.

La responsabilité du Canada envers l'entrepreneur en vertu de l'AT approuvée ne doit pas dépasser la limitation des dépenses indiquée dans l'AT approuvée. Les droits de douane sont inclus et la taxe sur les produits et taxes applicables en sus.

Aucune augmentation de la responsabilité totale du Canada ou du prix des travaux précisés dans toute AT approuvée découlant de tout changement à la conception, ou de toute modification ou interprétation des travaux, ne sera autorisée ou payée à l'entrepreneur, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés, par écrit, par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

6.2 Limite des dépenses - Total cumulatif de toutes les autorisations de tâches

1. La responsabilité totale du Canada envers l'entrepreneur dans le cadre du contrat pour toutes les autorisations de tâches autorisées, y compris toutes révisions, ne doit pas dépasser la somme de _____ \$ (**montant à insérer à d'attribution**). Les droits de douane sont inclus et la taxe sur les produits et services ou taxes applicables en sus.
2. Aucune augmentation de la responsabilité totale du Canada ne sera autorisée ou payée à l'entrepreneur, à moins qu'une augmentation ait été approuvée, par écrit, par l'autorité contractante.
3. L'entrepreneur doit informer, par écrit, l'autorité contractante concernant la suffisance de cette somme :
 - a) lorsque 75 p. 100 de la somme est engagée, ou
 - b) quatre (4) mois avant la date d'expiration du contrat, ou
 - c) dès que l'entrepreneur juge que la somme est insuffisante pour l'achèvement des travaux requis dans le cadre des autorisations de tâches, y compris toutes révisions,selon la première de ces conditions à se présenter.
4. Lorsqu'il informe l'autorité contractante que les fonds du contrat sont insuffisants, l'entrepreneur doit lui fournir par écrit une estimation des fonds additionnels requis. La présentation de cette information par l'entrepreneur n'augmente pas la responsabilité du Canada à son égard.

6.3 Modalités de paiement

- 6.3.1** Les paiements seront versés à raison d'une fois par mois au plus.

6.3.2 Selon les modalités de paiement précisées dans l'autorisation de tâche (AT), une des clauses suivantes s'appliquera.

6.3.2.1 Paiement unique

Le Canada paiera l'entrepreneur lorsque les travaux seront complétés et livrés conformément aux dispositions de paiement de l'AT et du contrat si :

- (a) une facture exacte et complète ainsi que tout autre document exigé par le contrat ont été soumis conformément aux instructions de facturation prévues au contrat;
- (b) tous ces documents ont été vérifiés par le Canada;
- (c) les travaux livrés ont été acceptés par le Canada.

6.3.2.2 Paiements d'étape (Pour une AT à prix ferme)

Le Canada effectuera les paiements d'étape conformément au calendrier des étapes détaillé dans l'AT et les dispositions de paiement du contrat si :

- (a) une facture exacte et complète ainsi que tout autre document exigé par le contrat ont été soumis conformément aux instructions de facturation prévues au contrat;
- (b) tous les travaux associés à l'étape et, selon le cas, tout bien livrable exigé ont été complétés et acceptés par le Canada.

6.3.2.3 Paiements progressifs (Pour une AT assujettie à une limitation de dépenses ou à un prix plafond)

- (a) Le Canada effectuera les paiements progressifs conformément aux dispositions de paiement de l'autorisation de tâche et du contrat pour les frais engagés dans l'exécution des travaux, jusqu'à concurrence de ____ p. 100 du montant réclamé et approuvé par le Canada si :
 - (i) une facture exacte et complète ainsi que tout autre document exigé par le contrat ont été présentés conformément aux instructions relatives à la facturation fournies dans le contrat;
 - (ii) le montant réclamé est conforme à la base de paiement et à l'autorisation de tâche;
 - (iii) la somme de tous les paiements progressifs effectués par le Canada ne dépasse pas 90 p. 100 de la totalité du montant à verser en vertu de l'autorisation de tâche.
- (b) Le solde du montant dû sera payé conformément aux dispositions de paiement de l'autorisation de tâche et du contrat lorsque tous les travaux exigés selon l'autorisation de tâche auront été complétés et livrés si les travaux ont été acceptés par le Canada et une facture finale pour le paiement est présentée.
- (c) Les paiements progressifs ne sont que des paiements provisoires. Le Canada peut procéder à une vérification gouvernementale et des vérifications provisoires du temps et des coûts et apporter lorsqu'il y a lieu des correctifs pendant l'exécution des travaux. Tout paiement en trop qui résulte du versement des paiements progressifs ou d'une autre cause doit être remboursé rapidement au Canada.

7. Instructions relatives à la facturation

7.1 Instructions relatives à la facturation - réclamation de paiement

1. L'entrepreneur doit soumettre une demande de paiement en utilisant le formulaire PWGSC-TPGSC 1111 <http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/formulaires-forms-fra.html>

Chaque demande doit présenter :

- (a) toute l'information exigée sur le formulaire PWGSC-TPSGC 1111;
 - (b) toute information pertinente détaillée à l'article intitulé «Présentation des factures» des conditions générales;
 - (c) le numéro de l'autorisation de tâche (AT);
 - (d) la description de l'étape facturée, s'il y a lieu..
2. Pour les AT assujetties à une limitation des dépenses ou à un prix plafond, chaque réclamation doit être appuyée par :
 - (a) une liste de toutes les dépenses, conformément à l'AT;
 - (b) une copie des feuilles de temps pour corroborer le temps de travail réclamé;
 - (c) une copie du document de sortie et de tout autre document tel qu'il est spécifié au contrat;
 - (d) une copie des factures, reçus, pièces justificatives pour tous les frais directs et pour tous les frais de déplacement et de subsistance;
 - (e) une copie du rapport mensuel sur l'avancement des travaux.
 3. La taxe sur les produits et les services (TPS) ou la taxe de vente harmonisée (TVH), selon le cas, doit être calculée pour le montant total de la demande, avant l'application de la retenue. Au moment de la demande de la retenue, il n'y aura pas de TPS/TVH à payer car celle-ci a été réclamée et est payable sous les demandes de paiement progressif précédentes.
 - 4.. L'entrepreneur doit préparer et certifier un original et deux (2) copies de la demande sur le formulaire PWGSC-TPSGC 1111, et les envoyer à l'autorité contractante pour attestation.

L'autorité contractante fera parvenir l'original et les deux (2) copies de la demande au responsable technique pour attestation après l'inspection et l'acceptation des travaux, et présentation au Bureau du traitement des paiements pour toutes autres attestations et opérations de paiement.
 5. L'entrepreneur ne doit pas soumettre de demandes avant que tous les travaux identifiés sur la demande soient complétés.

8. Attestations

8.1 Conformité

Le respect des attestations et documentation connexe fournies par l'entrepreneur avec sa soumission est une condition du contrat et pourra faire l'objet d'une vérification par le Canada pendant toute la durée du contrat. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'entrepreneur, à fournir la documentation connexe ou encore si on constate que les attestations qu'il a fournies avec sa soumission comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier le contrat pour manquement conformément aux dispositions du contrat en la matière.

8.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Manquement de la part de l'entrepreneur

Lorsqu'un Accord pour la mise en oeuvre de l'équité en matière d'emploi a été conclu avec Emploi et Développement social Canada (EDSC) - Travail, l'entrepreneur reconnaît et s'engage, à ce que cet accord demeure valide pendant toute la durée du contrat. Si l'Accord pour la mise en oeuvre de l'équité en matière d'emploi devient invalide, le nom de l'entrepreneur sera ajouté à la liste des

« soumissionnaires à admissibilité limitée » du PCF. L'imposition d'une telle sanction par EDSC fera en sorte que l'entrepreneur sera considéré non conforme aux modalités du contrat.

8.3 Clauses du guide des CCUA

A3060C (2008-05-12), Attestation du contenu canadien

9. Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur en Ontario (et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois).

10. Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur la liste.

- a) les articles de la convention;
- b) les conditions générales supplémentaires
4001 (2013-01-28), Achat, location et maintenance de matériel
4002 (2010-08-16), Services d'élaboration ou de modification de logiciels
4003 (2010-08-16), Logiciels sous licence
- c) les conditions générales 2040 Conditions générales - recherche et développement (2014-09-25)
- d) l'Annexe A Énoncé des travaux
- e) l'Annexe B, Base de paiement;
- f) l'Annexe C, Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité;
- g) la pièce jointe D, Programme de contrats fédéraux en matière d'équité d'emploi – Attestation (puisqu'ils sont soumis par l'entrepreneur avant d'adjudication de contrat)
- h) l'Annexe E, Entente de non-divulgence
- i) l'Annexe F, les autorisations de tâches signées (y compris toutes les annexes, s'il y a lieu;
- j) la soumission de l'entrepreneur datée du _____ .

11. Contrat de défense

Clause du guide des CCUA A9006C (2012-07-16), Contrat de défense

12. Ressortissants étrangers (entrepreneur canadien)

Clause du guide des CCUA A2000C (2006-06-16), Ressortissants étrangers (entrepreneur canadien) ou
Clause du guide des CCUA A2001C (2006-06-16), Ressortissants étrangers (entrepreneur étranger)

13. Assurances

Clause du guide des CCUA G1005C (2008-05-12), Assurances

14. Programme des Marchandises contrôlées

14.1 Clause du guide des CCUA A9131C (2011-05-16), Programme des marchandises contrôlées

14.2 Clause du guide des CCUA B4060C (2011-05-16), Marchandises contrôlées

15. Règlements concernant les emplacements du gouvernement

L'entrepreneur doit se conformer à toutes les règlements, instructions et directives en vigueur à l'emplacement où les travaux sont exécutés.

**PIÈCE JOINTE 1
FICHE DE PRÉSENTATION DE LA SOUMISSION FINANCIÈRE**

Aux fins d'évaluation seulement, le prix total sera calculé en multipliant les taux horaires fermes tout compris proposés par le nombre estimé d'heures indiqué et en additionnant chacun des résultats obtenus. Le total global ainsi calculé sera le prix de la soumission utilisé aux fins d'évaluation.

- MAIN-D'ŒUVRE** : Taux horaires fermes tout compris, coûts indirects et profit inclus, taxes applicables en sus, FFAB destination (pour les biens), conformément à ce qui suit :

Le niveau d'effort prévu sous la colonne « Estimation du niveau d'effort annuel (heures) » n'est qu'une approximation des besoins avancés de bonne foi et ne sert qu'aux fins d'évaluation des soumissions financières. Il ne représente aucunement une obligation de la part du Canada.

LES SOUMISSIONNAIRES SONT PRIÉS D'INDIQUER UN TARIF PAR CATÉGORIE DE PERSONNEL, PAR ANNÉE ET PAR ANNÉE D'OPTION.

Tableau 1

A. Période de contrat proposée :

| Catégorie de main-d'œuvre | Taux horaire ferme tout compris Période du contrat | | | | | | Total par catégorie (sous-total 1 + sous-total 2) C + F = G |
|--|--|---|---|--------------------------------------|---|---|---|
| | A | B | C | D | E | F | |
| | Taux horaire 1 ^{re} année Attribution de contrat au 30 mai 2016 | Estimation du niveau d'effort annuel (d'heures) | Sous-total 1 (1 ^{re} année x nombre total d'heures estimé) A x B = C | Taux horaire 2 ^o année | Estimation du niveau d'effort annuel (d'heures) | Sous-total 2 (2 ^o année x nombre total d'heures estimé) D x E = F | |
| Soutien technique : | | | | | | | |
| Opérateur d'ordinateur radar à synthèse d'ouverture (RSO) | \$ 1 920 | | \$ | | \$ 1 920 | | \$ |
| Développeur/analyste intermédiaire en logiciel | \$ 1 600 | | \$ | | \$ 1 600 | | \$ |
| Développeur/analyste principal en logiciel | \$ 1 600 | | \$ | | \$ 1 600 | | \$ |
| Ingénieur intermédiaire | \$ 800 | | \$ | | \$ 800 | | \$ |
| Ingénieur principal | \$ 800 | | \$ | | \$ 800 | | \$ |
| Gestionnaire de projet | \$ 940 | | \$ | | \$ 940 | | \$ |
| | | | | | TOTAL 1 : | | \$ |

TOTAL 1, main-d'œuvre estimée pour les années 1 et 2 : _____ \$

(taxes applicables en sus)

B. Périodes d'option

| | | Taux horaire ferme tout compris | | | | | | | | | |
|--|--|---|---|---|---|---|---|---|--|--|--|
| | | Périodes d'option | | | | | | | | | |
| | A | B | C | D | E | F | G | H | I | J | |
| | Taux horaire - 1 ^{re} année d'option attribution de marché au 30 mai 2016 | Estimation du niveau d'effort annuel (d'heures) | Sous- total 1 (1 ^{re} année d'option x nombre total d'heures estimé) (A x B = C) | Taux horaire - 2 ^e année d'option 01 juin 2015 au 30 mai 2016 | Estimation du niveau d'effort annuel (d'heures) | Sous-total 2 (2 ^e année d'option x nombre total d'heures estimé) (D x E = F) | Taux horaire - 3 ^e année d'option 01 juin 2015 au 30 mai 2016 | Estimation du niveau d'effort annuel (d'heures) | Sous-total 3 (3 ^e année d'option x nombre total d'heures estimé) (G x H = I) | Total par catégorie (Sous-total 1 + sous-total 2 + sous-total 3) (C + F + I = J) | |
| Soutien technique : | | | | | | | | | | | |
| Opérateur d'ordinateur RSO | \$ | 1 920 | \$ | \$ | 1 920 | \$ | \$ | 1 920 | | \$ | |
| Développeur/ analyste intermédiaire en logiciel | \$ | 1600 | \$ | \$ | 1 600 | \$ | \$ | 1 600 | | \$ | |
| Développeur/ analyste principal en logiciel | \$ | 1600 | \$ | \$ | 1 600 | \$ | \$ | 1 600 | | \$ | |
| Ingénieur intermédiaire | \$ | 800 | \$ | \$ | 800 | \$ | \$ | 800 | | \$ | |
| Ingénieur principal | \$ | 800 | \$ | \$ | 800 | \$ | \$ | 800 | | \$ | |
| Gestionnaire de projet | \$ | 940 | \$ | \$ | 940 | \$ | \$ | 940 | | \$ | |
| | | | | | | | | | Total 2 | \$ | |

Total 2, main-d'œuvre estimée pour les années d'option 1, 2 et 3 : _____ \$
(Taxes applicables en sus)

PRIX DE LA SOUMISSION, TOTAL 1 et TOTAL 2 : _____ \$
(Taxes applicables en sus)

PIÈCE JOINTE 2

CRITÈRES TECHNIQUES OBLIGATOIRES ET CRITÈRES TECHNIQUES COTÉS

1. Critères techniques obligatoires (CTO)

Au moment de la clôture des soumissions, le soumissionnaire doit respecter les critères techniques obligatoires ci-après et fournir les documents nécessaires pour démontrer qu'il répond à ces critères.

Les ressources proposées et les ressources de remplacement seront évaluées en fonction des critères obligatoires et des critères cotés par points.

| | Critères obligatoires | Satisfait | Non satisfait | Renvoi à la proposition |
|-------------|---|-----------|---------------|-------------------------|
| CTO1 | <p>BESOINS EN MATIÈRE DE RESSOURCES</p> <p>Le soumissionnaire doit proposer un nombre de ressources pour chaque catégorie de main-d'œuvre et doit fournir le curriculum vitae de chacune des ressources proposées, tel qu'il est décrit ci-dessous :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. une (1) ressource et une (1) ressource de remplacement pour la catégorie des opérateurs d'ordinateur RSO; 2. deux (2) ressources et une (1) ressource de remplacement pour la catégorie des développeurs/analystes intermédiaires en logiciel; 3. deux (2) ressources et une (1) ressource de remplacement pour la catégorie des développeurs/analystes principaux en logiciel; 4. une (1) ressource et une (1) ressource de remplacement pour la catégorie des ingénieurs intermédiaires; 5. une (1) ressource et une (1) ressource de remplacement pour la catégorie des ingénieurs principaux; 6. une (1) ressource et une (1) ressource de remplacement pour la catégorie des gestionnaires de projet. <p>La même ressource ne peut pas être proposé plus d'une fois.</p> | | | |
| CTO2 | <p>Chaque ressource proposée dans la catégorie des développeurs/analystes intermédiaires en logiciel doit détenir, au minimum, un baccalauréat en génie électrique, en génie informatique, en sciences informatiques, en mathématiques ou en physique délivré par une université canadienne ou l'équivalent d'un établissement d'enseignement étranger, tel qu'il aura été déterminé par le Centre d'information canadien sur les diplômes internationaux (http://www.cicic.ca/).</p> | | | |
| CTO3 | <p>Chaque ressource proposée dans la catégorie des développeurs/analystes principaux en logiciel doit détenir, au minimum, un baccalauréat en génie électrique, en génie informatique, en sciences informatiques, en mathématiques ou en physique délivré par une université canadienne ou l'équivalent d'un établissement d'enseignement étranger, tel qu'il aura été déterminé par le Centre d'information canadien sur les diplômes internationaux (http://www.cicic.ca/).</p> | | | |
| CTO4 | <p>Chaque ressource proposée dans la catégorie des ingénieurs intermédiaires doit détenir, au minimum, un baccalauréat en génie électrique ou informatique délivré par une université canadienne ou l'équivalent d'un</p> | | | |

| | | | |
|-------------|---|--|--|
| | établissement d'enseignement étranger, tel qu'il aura été déterminé par le Centre d'information canadien sur les diplômes internationaux (http://www.cicic.ca/). | | |
| CTO5 | Chaque ressource proposée dans la catégorie des ingénieurs principaux doit détenir, au minimum, un baccalauréat en génie électrique ou informatique délivré par une université canadienne ou l'équivalent d'un établissement d'enseignement étranger, tel qu'il aura été déterminé par le Centre d'information canadien sur les diplômes internationaux (http://www.cicic.ca/). | | |
| CTO6 | Chaque ressource proposée dans la catégorie des gestionnaires de projet doit détenir, au minimum, un baccalauréat en génie électrique, en génie informatique, en sciences informatiques, en mathématiques ou en physique délivré par une université canadienne ou l'équivalent d'un établissement d'enseignement étranger, tel qu'il aura été déterminé par le Centre d'information canadien sur les diplômés internationaux (http://www.cicic.ca/). | | |

2.0 Critères techniques cotés par points

La note totale maximale pour les critères techniques cotés (CTC) [sections CTC 1, CTC 2, CTC 3, CTC 4, CTC 5, CTC 6 et CTC 7] est de **793** points.

Le score total global minimal pour être conforme (sections CTC 1, CTC 2, CTC 3, CTC 4, CTC 5, CTC 6 et CTC 7) est de **556** points. Les CTC sont résumés dans le tableau ci-dessous.

| CTC | Catégorie | Critères d'évaluation applicables | Nombre maximum de points possible |
|-----|--|-----------------------------------|-----------------------------------|
| 1 | Opérateur d'ordinateur RSO – 1 ressource et 1 ressource de remplacement | Décrits à la section CTC 1 | 40 |
| 2 | Développeur intermédiaire en logiciel – 2 ressources et 1 ressource- de remplacement | Décrits à la section CTC 2 | 150 |
| 3 | Développeur principal en logiciel – 2 ressources et 1 ressource de remplacement | Décrits à la section CTC 3 | 198 |
| 4 | Ingénieur intermédiaire – 1 ressource et 1 ressource de remplacement | Décrits à la section CTC 4 | 120 |
| 5 | Ingénieur principal – 1 ressource et 1 ressource de remplacement | Décrits à la section CTC 5 | 160 |
| 6 | Gestionnaire de projet – 1 ressource et 1 ressource de remplacement | Décrits à la section CTC 6 | 70 |
| 7 | Capacité de l'entreprise | Décrits à la section CTC 7 | 55 |
| | | NOMBRE TOTAL DE POINTS | 793 |

Dans sa soumission technique, le soumissionnaire doit inclure une grille présentant des renvois vers les renseignements à l'appui fournis dans sa soumission pour chacun des critères d'évaluation. Cette grille a pour but d'aider les évaluateurs à examiner la soumission technique. Les

soumissionnaires peuvent utiliser le modèle fourni à la pièce jointe 3, Liste de vérification du soumissionnaire. Toute grille ou liste de vérification fournie par le soumissionnaire ne suffit pas, en soi, à démontrer que les critères d'évaluation ont été satisfaits.

2.1 Expérience

En ce qui concerne les qualifications du personnel, l'expérience acquise dans le cadre des études ne sera pas considérée comme une expérience de travail. Toute l'expérience de travail exigée doit avoir été acquise dans un milieu de travail légitime et non dans un milieu scolaire. Les stages effectués dans le cadre de programmes coopératifs font partie de l'expérience de travail, à condition que les tâches exécutées correspondent aux activités demandées, lesquelles sont décrites dans chacun des critères.

Le soumissionnaire doit clairement démontrer, dans sa soumission, comment l'expérience ou les connaissances ont été acquises, en joignant à sa proposition les curriculum vitæ et la documentation à l'appui nécessaires. Le soumissionnaire doit fournir des précisions détaillées sur l'endroit, le moment et la façon (par quelles activités ou responsabilités) les qualifications et l'expérience citées ont été acquises et doit respecter, pour ce faire, le format présenté ci-dessous à la section Résumé du projet et des activités. Afin de démontrer à quel moment l'expérience a été acquise, le soumissionnaire doit indiquer la durée de cette expérience en précisant les dates de début et de fin (mois et années, à tout le moins). Au cas où les calendriers de deux ou plusieurs projets ou activités se chevaucheraient, la durée commune à chaque projet ou expérience ne doit normalement pas être comptabilisée plus d'une fois.

2.2 Résumé du projet et des activités

Pour chaque activité ou projet précisé par le soumissionnaire pour démontrer l'expérience acquise par la ressource proposée, celui-ci doit présenter un sommaire de projet pour chaque projet cité en référence, en utilisant le modèle de projet qui se trouve à l'**appendice 1 de la pièce jointe 2**. Les renseignements concernant les activités ou les projets communiqués doivent être fournis dans le format suivant :

- i. nom et description de l'organisme client;
- ii. nom, numéro de téléphone et adresse électronique d'un représentant de l'organisme client;
- iii. portée, objectif, ampleur du projet sur le plan des ressources humaines et financières et durée du projet (dates de début et de fin – mois/année);
- iv. résultats du projet;
- v. description du rôle et des responsabilités de la ressource proposée dans le cadre de l'activité ou du projet indiqué.

Les renseignements fournis par le soumissionnaire dans le résumé du projet et des activités pourront faire l'objet d'une vérification par le Canada durant la période d'évaluation des soumissions avant et après l'attribution du contrat. L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour s'assurer que les références des soumissionnaires sont authentiques avant l'attribution d'un contrat. La soumission sera déclarée irrecevable si l'on constate que le soumissionnaire a fait de fausses déclarations, sciemment ou non.

2.3 Pour chaque projet cité en référence pour démontrer l'expérience de l'entreprise, le soumissionnaire doit présenter un résumé de projet en utilisant le modèle qui se trouve à l'**appendice 1 de la pièce jointe 2**, qui doit comprendre à tout le moins :

les dates de début et de fin du projet donné en référence (mois et année);

le nom de l'organisme client**;
une description de la portée du projet et des produits à livrer;
une description de l'équipe ressource, incluant les rôles et responsabilités de ses membres pour toute la durée du projet;
les coordonnées du client.

Tous les projets cités en référence doivent avoir duré au moins six mois.

**Le ou les projets cités doivent concerner des clients qui ne font pas partie de l'organisation du soumissionnaire. Nous n'accepterons pas les sommaires des projets réalisés pour une organisation liée au soumissionnaire (p. ex. la société mère ou une filiale, des clients internes du soumissionnaire).

Le Canada se réserve le droit de communiquer avec la personne-ressource du client pour vérifier les renseignements fournis dans la proposition du soumissionnaire.

CTC 1 – OPÉRATEUR D'ORDINATEUR, RADAR À SYNTHÈSE D'OUVERTURE

Une (1) ressource requise
 Une (1) ressource de remplacement requise

Nombre total de points possible pour la ressource 1 : maximum = 20 points; minimum = 12 points

Nombre total de points possible pour la ressource de remplacement 1 : maximum = 20 points; minimum = 12 points

Pointage combiné : maximum = 40 points; minimum = 24 points

| | Description des qualifications et de l'expérience | Descripteur de points | Nombre maximum de points possible |
|----------------|---|--|-----------------------------------|
| CTC 1.1 | Le soumissionnaire doit démontrer l'expérience que la ressource proposée dans la catégorie des opérateurs d'ordinateur RSO possède de l'utilisation de processeurs de signaux RSO sur PC au moyen des systèmes de l'environnement de machine virtuelle et de l'environnement de développement MATLAB, qui exploitent le code exécutable « c ». Toute l'expérience doit avoir été acquise au cours des cinq (5) dernières années précédant la date de clôture de l'invitation à soumissionner. | Le soumissionnaire se verra attribuer 2 points (pour un maximum de 10 points pour chaque ressource proposée) pour chaque période de 12 mois à partir de la date de clôture de l'invitation à soumissionner au cours des 14 dernières années. | 20 |
| CTC 1.2 | Le soumissionnaire doit démontrer l'expérience que la ressource proposée dans la catégorie des opérateurs d'ordinateur RSO possède de la gestion de bases de données (y compris de la configuration, de la création et de la suppression de dossiers) qui contiennent des données radar, ainsi que de l'imagerie radar à l'aide des outils Microsoft, notamment de chacun des outils suivants : — Access; — Excel; — Word; — Picture Manager. Toute l'expérience doit avoir été acquise au cours des cinq (5) dernières années précédant la date de clôture de l'invitation à soumissionner. | Le soumissionnaire se verra attribuer 2 points (pour un maximum de 10 points pour chaque ressource proposée) pour chaque période de 12 mois à partir de la date de clôture de l'invitation à soumissionner au cours des 14 dernières années. | 20 |
| Totaux | | | 40 |

CTC 2 – DÉVELOPPEURS/ANALYSTES INTERMÉDIAIRES EN LOGICIEL

Deux (2) ressources requises
Une (1) ressource de remplacement requises

Nombre maximal de points possible pour la ressource 1 : maximum = 50 points;

Nombre maximal de points possible pour la ressource 2 : maximum = 50 points;

Nombre maximal de points possible pour la ressource de remplacement 1 : maximum = 50 points;

Pointage combiné : maximum = 150 points; minimum = 105 points

| | Description des qualifications et de l'expérience | Descripteur de points | Nombre maximum de points possible |
|----------------|--|---|--|
| CTC 2.1 | <p>Le soumissionnaire doit démontrer que chacune des ressources proposées dans la catégorie des développeurs/analystes intermédiaires en logiciel possède une maîtrise ou un doctorat en sciences ou en ingénierie.</p> <p>Quatre (4) points seront accordés pour chacune des ressources proposées qui possèdent une maîtrise ou un doctorat dans un domaine pertinent.</p> | <p>Le soumissionnaire se verra attribuer 4 points pour chacune des ressources proposées qui possèdent une maîtrise ou un doctorat dans un domaine pertinent.</p> | 12 |
| CTC 2.2 | <p>Le soumissionnaire doit démontrer l'expérience que la ressource proposée dans la catégorie des développeurs/analystes intermédiaires en logiciel possède de l'utilisation de systèmes radars et du traitement des signaux émis par les RSO, les éliminateurs d'échos fixes au sol (EEFS) et les systèmes de surveillance maritime.</p> <p>Cette expérience doit être démontrée en décrivant les projets auxquels la ressource proposée a participé et qui lui ont permis de développer une compréhension approfondie des concepts et des techniques de conception associés aux systèmes radars à haute résolution, en particulier des principes applicables aux radars imageurs et aux radars de surveillance. Cette expérience peut inclure la conception, l'analyse et l'évaluation de systèmes pour des applications militaires ou commerciales. Plus particulièrement, l'expérience acquise dans le cadre de ces projets doit prouver que la ressource proposée comprend bien les notions théoriques et les concepts se rattachant aux RSO, aux EEFS ou aux systèmes radars de surveillance maritime à appliquer dans au moins trois des cinq cas suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • appliquer les techniques de sélection et de compression des impulsions radars; • effectuer l'échantillonnage et le traitement des signaux radar à haute résolution; • déterminer les besoins d'échantillonnage en portée et en azimut; • déterminer les exigences relatives au bruit de phase pour les radars à haute résolution; • éviter les problèmes associés à la distorsion d'image RSO et les ambiguïtés. <p>Deux (2) points seront attribués pour chaque année d'expérience démontrée, jusqu'à concurrence de 16 points pour chaque ressource proposée.</p> <p>Toute l'expérience doit avoir été acquise au cours des dix (10) dernières années précédant la date de</p> | <p>Le soumissionnaire se verra attribuer 2 points (pour un maximum de 16 points) pour chacune des ressources proposées) par période de 12 mois de service au cours des 8 dernières années précédant la date de clôture de l'invitation à soumissionner.</p> | 48 |

| | | | |
|------------------|---|---|----|
| CTC 2.3 | <p>clôture de l'invitation à soumissionner.</p> <p>Le soumissionnaire devrait démontrer l'expérience que la ressource proposée dans la catégorie des développeurs/analystes intermédiaires en logiciel possède dans la conception, la mise en œuvre et la documentation de logiciels de contrôle et de traitement de signaux radars complexes pour les RSO et les EEFS des systèmes multiprocesseurs au moyen du langage C/C++ sous :</p> <ul style="list-style-type: none"> - SE VxWorks, et - SE Mercury, et - SE Linux. <p>Un (1) point sera attribué à chaque année d'expérience démontrée, jusqu'à concurrence de cinq (5) points par ressource proposée. Toute l'expérience doit avoir été acquise au cours des dix (10) années précédant la date de clôture de l'invitation à soumissionner.</p> | <p>Le soumissionnaire se verra attribuer un (1) point, pour un maximum de cinq (5) points pour chaque ressource proposée, pour chaque période de 12 mois à partir de la date de clôture de l'invitation à soumissionner au cours des dix (10) dernières années.</p> | 15 |
| CTC 2.3.1 | <p>Le soumissionnaire devrait démontrer l'expérience que la ressource proposée dans la catégorie des développeurs/analystes intermédiaires en logiciel possède dans la conception, la mise en œuvre et la documentation de logiciels de contrôle et de traitement de signaux radars complexes pour les RSO et les EEFO des systèmes multiprocesseurs au moyen du langage Matlab sous :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Linux ou -Windows <p>Un (1) point sera attribué à chaque année d'expérience démontrée, jusqu'à concurrence de cinq (5) points par ressource proposée.</p> <p>Toute l'expérience doit avoir été acquise au cours des dix (10) années précédant la date de clôture de l'invitation à soumissionner.</p> | <p>Le soumissionnaire se verra attribuer un (1) point, pour un maximum de cinq (5) points pour chaque ressource proposée, pour chaque période de 12 mois à partir de la date de clôture de l'invitation à soumissionner au cours des dix (10) dernières années.</p> | 15 |
| CTC 2.4 | <p>Le soumissionnaire doit démontrer l'expérience que la ressource proposée dans la catégorie des développeurs/analystes intermédiaires en logiciel possède de la mise à l'essai et de l'analyse des RSO, des EEFS et des processeurs de surveillance maritime.</p> <p>Deux (2) points seront attribués pour chaque année d'expérience démontrée, jusqu'à concurrence de 10 points pour chaque ressource proposée.</p> <p>Toute l'expérience doit avoir été acquise au cours des dix (10) années précédant la date de clôture de l'invitation à soumissionner.</p> | <p>Le soumissionnaire se verra attribuer 2 points (pour un maximum de 10 points pour chaque ressource proposée) pour chaque période de 12 mois à partir de la date de clôture de l'invitation à soumissionner au cours des 10 dernières années.</p> | 30 |
| CTC 2.5 | <p>Le soumissionnaire doit démontrer l'expérience que la ressource proposée dans la catégorie des développeurs/analystes intermédiaires en logiciel possède de la conception de codes en langage C et MATLAB en vue de soutenir l'analyse et le développement des RSO, des EEFS et des processeurs de surveillance maritime.</p> | <p>Le soumissionnaire se verra attribuer 2 points (pour un maximum de</p> | 30 |

| | | | | |
|--|--|--|---------------|------------|
| | <p>Deux (2) points seront attribués pour chaque année d'expérience démontrée, jusqu'à concurrence de 10 points pour chaque ressource proposée.</p> <p>Toute l'expérience doit avoir été acquise au cours des dix (10) années précédant la date de clôture de l'invitation à soumissionner.</p> | <p>10 points pour chaque ressource proposée) pour chaque période de 12 mois à partir de la date de clôture de l'invitation à soumissionner au cours des 10 dernières années.</p> | <p>Totaux</p> | <p>150</p> |
|--|--|--|---------------|------------|

CTC 3 – DÉVELOPPEURS/ANALYSTES PRINCIPAUX EN LOGICIEL

Deux (2) ressources requises

Une (1) ressource de remplacement requises

Nombre total de points possible pour la ressource 1 : maximum = 66 points;

Nombre total de points possible pour la ressource 2 : maximum = 66 points;

Nombre total de points possible pour la ressource de remplacement 1 : maximum = 66 points;

Pointage combiné : maximum = 198 points; minimum = 139 points

| Nombre maximum de points possible | Description des qualifications et de l'expérience | Descripteur de points | |
|-----------------------------------|---|---|----|
| CTC 3.1 | <p>Le soumissionnaire doit démontrer que chacune des ressources proposées dans la catégorie des développeurs/analystes principaux en logiciel possède une maîtrise ou un doctorat en sciences ou en ingénierie.</p> <p>Quatre (4) points seront accordés pour chacune des ressources proposées qui possèdent une maîtrise ou un doctorat dans un domaine pertinent.</p> | <p>Le soumissionnaire se verra attribuer 4 points pour chacune des ressources proposées qui possèdent une maîtrise ou un doctorat dans un domaine pertinent.</p> | 12 |
| CTC 3.2 | <p>Le soumissionnaire doit démontrer l'expérience que la ressource proposée dans la catégorie des développeurs/analystes principaux en logiciel possède de l'utilisation de systèmes radars et du traitement des signaux émis par les RSO, les EEFS et les systèmes de surveillance maritime.</p> <p>Cette expérience doit être démontrée en décrivant les projets auxquels la ressource proposée a participé et qui lui ont permis de développer une compréhension approfondie des concepts et des techniques de conception associés aux systèmes radars à haute résolution, en particulier des principes applicables aux radars imageurs et aux radars de surveillance. Cette expérience peut inclure la conception, l'analyse et l'évaluation de systèmes pour des applications militaires ou commerciales. Plus particulièrement, l'expérience acquise dans le cadre de ces projets doit prouver que la ressource proposée comprend bien les notions théoriques et les concepts à appliquer dans les cas suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • déterminer les besoins d'échantillonnage en portée et en azimut; • déterminer les exigences relatives au bruit de phase pour les radars à haute résolution; • éviter les problèmes associés à la distorsion d'image RSO et les ambiguïtés. <p>Deux (2) points seront attribués pour chaque année d'expérience démontrée, jusqu'à concurrence de 20 points pour chaque ressource proposée.</p> <p>Toute l'expérience doit avoir été acquise au cours des dix (10) dernières années précédant la date de clôture de l'invitation à soumissionner.</p> | <p>Le soumissionnaire se verra attribuer 2 points (pour un maximum de 20 points pour chaque ressource proposée) pour chaque période de 12 mois à partir de la date de clôture de l'invitation à soumissionner au cours des 10 dernières années.</p> | 60 |

| | | | |
|-------------------------|--|---|-----------|
| <p>CTC 3.3</p> | <p>Le soumissionnaire devrait démontrer l'expérience que la ressource proposée dans la catégorie des développeurs/analystes intermédiaires en logiciel possède dans la conception, la mise en œuvre et la documentation de logiciels de contrôle et de traitement de signaux radars complexes pour les RSO et les EEFS des systèmes multiprocesseurs au moyen du langage C/C++ sous :</p> <ul style="list-style-type: none"> - SE VxWorks , et - SE Mercury , et - SE Linux OS <p>Un (1) point sera attribué à chaque année d'expérience démontrée, jusqu'à concurrence de sept (7) points par ressource proposée.</p> <p>Toute l'expérience doit avoir été acquise au cours des dix (10) années précédant la date de clôture de l'invitation à soumissionner.</p> | <p>Le soumissionnaire se verra attribuer 20 points (pour un maximum de 20 points pour chaque ressource proposée) pour chaque période de 12 mois à partir de la date de clôture de l'invitation à soumissionner au cours des 10 dernières années.</p> | <p>21</p> |
| <p>CTC 3.3.1</p> | <p>Le soumissionnaire devrait démontrer l'expérience que la ressource proposée dans la catégorie des développeurs/analystes intermédiaires en logiciel possède dans la conception, la mise en œuvre et la documentation de logiciels de contrôle et de traitement de signaux radars complexes pour les RSO et les EEFS des systèmes multiprocesseurs au moyen du langage MATLAB sous :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Linux ou -Windows <p>Un (1) point sera attribué à chaque année d'expérience démontrée, jusqu'à concurrence de sept (7) points par ressource proposée.</p> <p>Toute l'expérience doit avoir été acquise au cours des dix (10) années précédant la date de clôture de l'invitation à soumissionner.</p> | <p>Le soumissionnaire se verra attribuer un (1) point, pour un maximum de sept (7) points pour chaque ressource proposée, pour chaque période de 12 mois à partir de la date de clôture de l'invitation à soumissionner au cours des dix (10) dernières années.</p> | <p>21</p> |
| <p>CTC 3.4</p> | <p>Le soumissionnaire doit démontrer l'expérience que la ressource proposée dans la catégorie des développeurs/analystes principaux en logiciel possède de la mise à l'essai et de l'analyse des RSO, des EEFS et des processeurs de surveillance maritime.</p> <p>Deux (2) points seront attribués pour chaque année d'expérience démontrée, jusqu'à concurrence de 14 points pour chaque ressource proposée.</p> <p>Toute l'expérience doit avoir été acquise au cours des dix (10) années précédant la date de clôture de l'invitation à soumissionner.</p> | <p>Le soumissionnaire se verra attribuer 2 points (pour un maximum de 14 points pour chaque ressource proposée) pour chaque période de 12 mois à partir de la date de clôture de l'invitation à soumissionner au cours des 10 dernières années.</p> | <p>42</p> |

| | | | |
|-----------------------|--|---|------------|
| <p>CTC 3.5</p> | <p>Le soumissionnaire doit démontrer l'expérience que la ressource proposée dans la catégorie des développeurs/analystes principaux en logiciel possède de la conception de codes en langage C et MATLAB en vue de soutenir l'analyse et le développement des RSO, des EEFS et des processeurs de surveillance maritime.</p> <p>Deux (2) points seront attribués pour chaque année d'expérience démontrée, jusqu'à concurrence de 14 points pour chaque ressource proposée. Chaque ressource proposée doit obtenir un minimum de 8 points.</p> <p>Toute l'expérience doit avoir été acquise au cours des sept (7) dernières années précédant la date de clôture de l'invitation à soumissionner.</p> | <p>Le soumissionnaire se verra attribuer 2 points (pour un maximum de 14 points pour chaque ressource proposée) pour chaque période de 12 mois à partir de la date de clôture de l'invitation à soumissionner au cours des 10 dernières années.</p> | <p>42</p> |
| <p>Totaux</p> | | | <p>198</p> |

CTC 4 – INGÉNIEUR INTERMÉDIAIRE

- Une (1) ressource requise
- Une (1) ressource de remplacement requise

Nombre maximal de points possible pour la ressource 1 : maximum = 60 points;

Nombre maximal de points possible pour la ressource de remplacement 1 : maximum = 60 points

Pointage combiné : maximum = 120 points; minimum = 84 points

| Description des qualifications et de l'expérience | | Descripteur de points | Nombre maximum de points possible |
|--|---|---|--|
| CTC 4.1 | <p>Le soumissionnaire doit démontrer que la ressource proposée dans la catégorie des ingénieurs intermédiaires possède une maîtrise ou un doctorat en sciences ou en ingénierie.</p> <p>Quatre (4) points seront accordés si la ressource proposée possède une maîtrise ou un doctorat dans un domaine pertinent.</p> | <p>Le soumissionnaire se verra attribuer 4 points si la ressource proposée possède une maîtrise ou un doctorat dans un domaine pertinent.</p> | 8 |
| CTC 4.2 | <p>Le soumissionnaire doit démontrer l'expérience que la ressource proposée dans la catégorie des ingénieurs intermédiaires possède de l'utilisation de systèmes radars et du traitement des signaux émis par les RSO, les EEFS et les systèmes de surveillance maritime.</p> <p>L'expérience démontrée par le soumissionnaire doit prouver que la ressource proposée possède une compréhension approfondie des concepts et des techniques de conception associés aux systèmes radars à haute résolution, en particulier des principes applicables aux radars imageurs et aux radars de surveillance. Cette expérience peut inclure la conception, l'analyse et l'évaluation de systèmes pour des applications militaires ou commerciales. Plus particulièrement, l'expérience acquise dans le cadre des projets réalisés doit prouver que la ressource proposée comprend bien les notions théoriques et les concepts à appliquer dans au moins trois des cinq cas suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • appliquer les techniques de sélection et de compression des impulsions radars; • effectuer l'échantillonnage et le traitement des signaux radar à haute résolution; • déterminer les besoins d'échantillonnage en portée et en azimut; • déterminer les exigences relatives au bruit de phase pour les radars à haute résolution; • éviter les problèmes associés à la distorsion d'image RSO et les ambiguïtés. <p>Deux (2) points seront attribués pour chaque année d'expérience démontrée, jusqu'à concurrence de 16 points pour chaque ressource proposée.</p> <p>Toute l'expérience doit avoir été acquise au cours des dix (10) années précédant la date de clôture de l'invitation à soumissionner.</p> | <p>Le soumissionnaire obtiendra 2 points (jusqu'à tout au plus 16 points pour chaque ressource proposée) pour chaque période de 12 mois à partir de la date de clôture de l'invitation à soumissionner au sein des 10 dernières années.</p> | 32 |

| | | | |
|----------------|--|---|----|
| CTC 4.3 | <p>Le soumissionnaire doit démontrer l'expérience que la ressource proposée dans la catégorie des ingénieurs intermédiaires possède de la conception d'applications logicielles utilisant les langages C et C++ au moyen de la technologie de l'environnement de machine virtuelle disponible sur le marché.</p> <p>Deux (2) points seront attribués pour chaque année d'expérience démontrée, jusqu'à concurrence de 10 points pour chaque ressource proposée. Chaque ressource proposée doit obtenir un minimum de 6 points.</p> <p>Tout travail effectué VME au cours des quatorze (14) dernières années de la date de clôture des soumissions sera considérée.</p> | <p>Le soumissionnaire obtiendra 2 points (jusqu'à tout au plus 10 points pour chaque ressource proposée) pour chaque période de 12 mois à partir de la date de clôture de l'invitation à soumissionner au sein des 14 dernières années.</p> | 20 |
| CTC 4.4 | <p>Le soumissionnaire doit démontrer l'expérience que la ressource proposée dans la catégorie des ingénieurs intermédiaires possède de la conception d'applications logicielles utilisant le langage MATLAB à partir des SE UNIX et Windows XP ou d'un SE plus récent.</p> <p>Deux (2) points seront attribués pour chaque année d'expérience démontrée, jusqu'à concurrence de 10 points pour chaque ressource proposée.</p> <p>Toute l'expérience doit avoir été acquise au cours des dix (10) années précédant la date de clôture de l'invitation à soumissionner.</p> | <p>Le soumissionnaire obtiendra 2 points (jusqu'à tout au plus 10 points pour chaque ressource proposée) pour chaque période de 12 mois à partir de la date de clôture de l'invitation à soumissionner au sein des 10 dernières années.</p> | 20 |
| CTC 4.5 | <p>Le soumissionnaire doit démontrer l'expérience que la ressource proposée dans la catégorie des ingénieurs intermédiaires possède de la conception, de la mise en œuvre et de la mise à l'essai des logiciels de contrôle et de traitement des signaux en temps réel pour les RSO et les EEFS comprenant des systèmes intégrés qui utilisent la technologie de l'environnement de machine virtuelle disponible sur le marché. La ressource proposée doit, entre autres, avoir une certaine expérience de l'utilisation de tous les composants suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> — l'environnement de machine virtuelle de 64 bits; — le bus PCI; — le système Mercury Raceway; — les technologies de canaux à fibres optiques. <p>Deux (2) points seront attribués pour chaque année d'expérience démontrée, jusqu'à concurrence de 10 points pour chaque ressource proposée.</p> <p>Tout travail effectué VME au cours des 14 dernières années de la date de clôture des soumissions sera considérée.</p> | <p>Le soumissionnaire obtiendra 2 points (jusqu'à tout au plus 10 points pour chaque ressource proposée) pour chaque période de 12 mois à partir de la date de clôture de l'invitation à soumissionner au sein des 14 dernières années.</p> | 20 |

| | | | |
|----------------|--|---|-----|
| CTC 4.6 | <p>Le soumissionnaire doit démontrer l'expérience que la ressource proposée dans la catégorie des ingénieurs intermédiaires possède de l'utilisation de systèmes et de sous-systèmes intégrés en temps réel pour les RSO et les EEFS.</p> <p>Deux (2) points seront attribués pour chaque année d'expérience démontrée, jusqu'à concurrence de 10 points pour chaque ressource proposée.</p> <p>Toute l'expérience doit avoir été acquise au cours des dix (10) années précédant la date de clôture de l'invitation à soumissionner.</p> | <p>Le soumissionnaire obtiendra 2 points (jusqu'à tout au plus 10 points pour chaque ressource proposée) pour chaque période de 12 mois à partir de la date de clôture de l'invitation à soumissionner au sein des 10 dernières années.</p> | 20 |
| | | Totaux | 120 |

CTC 5 – INGÉNIEUR PRINCIPAL

Une (1) ressource requise
 Une (1) ressource de remplacement requise

Nombre maximal de points possible pour la ressource 1 : maximum = 80 points;

Nombre maximal de points possible pour la ressource de remplacement 1 : maximum = 80 points;

Pointage combiné : maximum = 160 points; minimum = 112 points

| Description des qualifications et de l'expérience | | Descripteur de points | Nombre maximum de points possible |
|---|--|---|-----------------------------------|
| CTC 5.1 | <p>Le soumissionnaire doit démontrer que la ressource proposée dans la catégorie des ingénieurs principaux possède une maîtrise ou un doctorat en génie électrique ou informatique.</p> <p>Quatre (4) points seront attribués pour une maîtrise ou un doctorat pertinent.</p> | <p>Le soumissionnaire obtiendra quatre (4) points pour une maîtrise ou un doctorat pertinent.</p> | 8 |
| CTC 5.2 | <p>Le soumissionnaire doit démontrer l'expérience que la ressource proposée dans la catégorie des ingénieurs principaux possède de l'utilisation de systèmes radars et du traitement des signaux émis par les RSO, les EEFS et les systèmes de surveillance maritime.</p> <p>L'expérience démontrée par le soumissionnaire doit prouver que la ressource proposée possède une compréhension approfondie des concepts et des techniques de conception associés aux systèmes radars à haute résolution, en particulier des principes applicables aux radars imageurs et aux radars de surveillance. Cette expérience peut inclure la conception, l'analyse et l'évaluation de systèmes pour des applications militaires ou commerciales. Plus particulièrement, l'expérience acquise doit prouver que la ressource proposée comprend bien les notions théoriques et les concepts à appliquer dans au moins trois des cinq cas suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • appliquer les techniques de sélection et de compression des impulsions radars; • effectuer l'échantillonnage et le traitement des signaux radar à haute résolution; • déterminer les besoins d'échantillonnage en portée et en azimut; • déterminer les exigences relatives au bruit de phase pour les radars à haute résolution; • éviter les problèmes associés à la distorsion d'image RSO et les ambiguïtés. <p>Deux (2) points seront attribués pour chaque année d'expérience démontrée, jusqu'à concurrence de 20 points pour chaque ressource proposée.</p> <p>Toute l'expérience doit avoir été acquise au cours des dix (10) dernières années précédant la date de clôture de l'invitation à soumissionner.</p> | <p>Le soumissionnaire obtiendra 2 points (jusqu'à tout au plus 20 points pour chaque ressource proposée) pour chaque période de 12 mois à partir de la date de clôture de l'invitation à soumissionner au sein des 10 dernières années.</p> | 40 |

| | | | |
|----------------|---|---|----|
| CTC 5.3 | <p>Le soumissionnaire doit démontrer l'expérience que la ressource proposée dans la catégorie des ingénieurs principaux possède de la conception d'applications logicielles utilisant les langages C et C++ au moyen de la technologie de l'environnement de machine virtuelle disponible sur le marché.</p> <p>Deux (2) points seront attribués pour chaque année d'expérience démontrée, jusqu'à concurrence de 14 points pour chaque ressource proposée.</p> <p>Tout travail effectué VME au cours des quatorze (14) dernières années de la date de clôture des soumissions sera considérée.</p> | <p>Le soumissionnaire obtiendra 2 points (jusqu'à tout au plus 14 points pour chaque ressource proposée) pour chaque période de 12 mois à partir de la date de clôture de l'invitation à soumissionner au sein des 14 dernières années.</p> | 28 |
| CTC 5.4 | <p>Le soumissionnaire doit démontrer l'expérience que la ressource proposée dans la catégorie des ingénieurs principaux possède de la conception d'applications logicielles utilisant le langage MATLAB à partir des SE UNIX et Windows XP ou d'un SE plus récent.</p> <p>Deux (2) points seront attribués pour chaque année d'expérience démontrée, jusqu'à concurrence de 14 points pour chaque ressource proposée.</p> <p>Toute l'expérience doit avoir été acquise au cours des quatorze (14) dernières années précédant la date de clôture de l'invitation à soumissionner.</p> | <p>Le soumissionnaire obtiendra 2 points (jusqu'à tout au plus 14 points pour chaque ressource proposée) pour chaque période de 12 mois à partir de la date de clôture de l'invitation à soumissionner au sein des 10 dernières années.</p> | 28 |
| CTC 5.5 | <p>Le soumissionnaire doit démontrer l'expérience que la ressource proposée dans la catégorie des ingénieurs intermédiaires possède de la conception, de la mise en œuvre et de la mise à l'essai des logiciels de contrôle et de traitement des signaux en temps réel pour les RSO et les EEFs comprenant des systèmes intégrés qui utilisent la technologie de l'environnement de machine virtuelle disponible sur le marché. La ressource proposée doit, entre autres, avoir une certaine expérience de l'utilisation de tous les composants suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> — l'environnement de machine virtuelle de 64 bits; — le bus PCI; — le système Mercury Raceway; — les technologies de canaux à fibres optiques. <p>Deux (2) points seront attribués pour chaque année d'expérience démontrée, jusqu'à concurrence de 14 points pour chaque ressource proposée.</p> <p>Tout travail effectué VME au cours des quatorze (14) dernières années de la date de clôture des soumissions sera considérée.</p> | <p>Le soumissionnaire obtiendra 2 points (jusqu'à tout au plus 14 points pour chaque ressource proposée) pour chaque période de 12 mois à partir de la date de clôture de l'invitation à soumissionner au sein des 14 dernières années.</p> | 28 |

| | | | |
|----------------|--|---|------------|
| | <p>Toute l'expérience pour le bus PCI, le système Mercury Raceway et la technologie de canaux à fibres optiques doit avoir été obtenue au cours des 14 dernières années à partir de la date de clôture de l'invitation sera envisagé.</p> | | |
| CTC 5.6 | <p>Le soumissionnaire doit démontrer l'expérience que la ressource proposée dans la catégorie des ingénieurs principaux possède de l'intégration de systèmes et de sous-systèmes en temps réel pour les RSO et les EEFS. Deux (2) points seront attribués pour chaque année d'expérience démontrée, jusqu'à concurrence de 14 points pour chaque ressource proposée.</p> <p>Toute l'expérience doit avoir été acquise au cours des dix (10) dernières années précédant la date de clôture de l'invitation à soumissionner.</p> | <p>Le soumissionnaire obtiendra 2 points (jusqu'à tout au plus 14 points pour chaque ressource proposée) pour chaque période de 12 mois à partir de la date de clôture de l'invitation à soumissionner au sein des 10 dernières années.</p> | 28 |
| Totaux | | | 160 |

CTC 6 GESTIONNAIRE DE PROJET

Une (1) ressource requise
Une (1) ressource de remplacement requise

Nombre total de points possible pour la ressource 1 : maximum = 35 points;

Nombre total de points possible pour la ressource de remplacement 1 : maximum = 35 points;

Pointage combiné : maximum = 70 points; minimum = 49 points.

NOTA : L'expérience de la gestion de projet comprend, sans s'y limiter, la budgétisation, la prévision et la production de rapports régulièrement, la coordination du personnel, la planification de projet, l'établissement d'un calendrier d'éléments de répartition de travail et la surveillance de leur réalisation, et la communication mensuelle de tous les éléments du projet au client, et ce, accompagnée de recommandations sur les prochaines étapes.

| | Description des qualifications et de l'expérience | Descripteur de points | Nombre maximum de points possible |
|----------------|---|--|--|
| CTC 6.1 | <p>Le soumissionnaire doit démontrer l'expérience du gestionnaire proposé dans la catégorie des radars et du traitement des signaux émis par les RSO, les EEFS et les systèmes de surveillance maritime.</p> <p>Le soumissionnaire doit démontrer l'expérience qui illustre une compréhension approfondie des techniques de conception et des concepts associés aux systèmes radars à haute résolution, en particulier des principes applicables aux radars imageurs et aux radars de surveillance. Cette expérience peut inclure la conception, l'analyse et l'évaluation de systèmes pour des applications militaires ou commerciales. Plus particulièrement, l'expérience acquise doit prouver que la ressource proposée comprend bien les notions théoriques et les concepts qui doivent être appliqués dans au moins trois des cinq situations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">• appliquer les techniques de sélection et de compression des impulsions radars;• effectuer l'échantillonnage et le traitement des signaux radars à haute résolution;• déterminer les besoins d'échantillonnage en portée et en azimut;• déterminer les exigences relatives au bruit de phase pour les radars à haute résolution;• éviter les problèmes associés à la distorsion d'image RSO et les ambiguïtés. <p>Deux (2) points seront attribués pour chaque année d'expérience démontrée, jusqu'à concurrence de 20 points.</p> <p>Toute l'expérience doit avoir été acquise au cours des dix (10) dernières années précédant la date de clôture de l'invitation à soumissionner.</p> | Le soumissionnaire obtiendra 2 points (jusqu'à tout au plus 20 points pour chaque ressource proposée) pour chaque période de 12 mois à partir de la date de clôture de l'invitation à soumissionner au sein des 10 dernières années. | 40 |

| | | | |
|-----------------------|---|--|-----------|
| <p>CTC 6.2</p> | <p>Le soumissionnaire doit démontrer que la ressource proposée dans la catégorie des gestionnaires de projet possède l'expérience de la gestion de projet, ce qui comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➢ la conception, la mise en œuvre et la documentation de processeurs de signaux radars et de contrôleurs de systèmes radars complexes sur les systèmes multiprocesseurs à l'aide du langage C de MATLAB; ➢ la mise à l'essai et l'analyse des RSO, des EEFS et des processeurs de surveillance maritime et des algorithmes; ➢ la mise en œuvre et à l'essai des logiciels de contrôle et de traitement des signaux en temps réel qui intègrent les systèmes intégrés au moyen de systèmes qui utilisent la technologie de l'environnement de machine virtuelle disponible sur le marché. <p>Deux (2) points seront attribués pour chaque année d'expérience démontrée, jusqu'à concurrence de 10 points.</p> <p>Toute l'expérience doit avoir été acquise au cours des dix (10) dernières années précédant la date de clôture de l'invitation à soumissionner.</p> | <p>Le soumissionnaire obtiendra 2 points (jusqu'à tout au plus 10 points pour chaque ressource proposée) pour chaque période applicable de 12 mois à partir de la date de clôture de l'invitation à soumissionner au sein des 10 dernières années.</p> | <p>20</p> |
| <p>CTC 6.3</p> | <p>Le soumissionnaire doit démontrer que la ressource proposée dans la catégorie des gestionnaires de projet possède l'expérience de la gestion de plusieurs ressources. L'expérience doit démontrer que des produits livrables requis ont été fournis dans le respect des délais et du budget, et que plusieurs tâches peuvent avoir été menées en parallèle ou s'être chevauchées.</p> <p>Le soumissionnaire doit présenter un sommaire de projet pour chaque référence de projet communiquée, en utilisant le modèle de projet qui se trouve à l'appendice 1 de la Pièce jointe 2, qui doit comprendre à tout le moins :</p> <ul style="list-style-type: none"> les dates de début et de fin du projet donné en référence (mois et année); le nom de l'organisme client**; une description de la portée du projet et des produits à livrer; une description de l'équipe ressource, incluant les rôles et responsabilités de ses membres pour toute la durée du projet; les coordonnées du client. <p>Tous les projets donnés en référence doivent avoir duré au moins six mois.</p> <p>**Le ou les projets mentionnés doivent avoir été réalisés pour des clients externes du soumissionnaire. Nous n'accepterons pas les sommaires des projets réalisés pour un client lié au soumissionnaire (p. ex. une société mère ou filiale, les clients internes du soumissionnaire).</p> <p>Le Canada se réserve le droit de contacter la personne-ressource des clients, dont le nom a été donné, afin de vérifier les renseignements fournis dans la soumission du soumissionnaire.</p> <p>Un (1) point sera attribué à chaque année d'expérience démontrée, jusqu'à concurrence de cinq (5) points.</p> <p>Toute l'expérience doit avoir été acquise au cours des dix (10) années précédant la date de clôture de l'invitation à soumissionner.</p> | <p>Le soumissionnaire obtiendra un point (jusqu'à tout au plus cinq points par ressource proposée) pour chaque projet dans l'appendice 1 de la Pièce jointe 2.</p> | <p>10</p> |
| <p>Totaux</p> | | | <p>70</p> |

CTC 7 CAPACITÉS DE L'ENTREPRISE – STRATÉGIES EN MATIÈRE DE RESSOURCE

(Maximum = 55 points, minimum = 39 points)

| | Description de l'exigence | Critères d'évaluation | Nombre maximum de points possible |
|-----------------|--|---|-----------------------------------|
| CTC 7.1 | Le soumissionnaire doit démontrer une stratégie de ressource pour assurer la continuité et la disponibilité du personnel et des services. Il doit aussi démontrer qu'il possède des stratégies de remplacement ou du personnel remplaçant pour chacune des catégories au cours de la durée du contrat, y compris les périodes optionnelles. | <p>0 point – Capacité inadéquate</p> <p>Les détails fournis dans la proposition du soumissionnaire en ce qui a trait à la stratégie de ressource sont insuffisants ou incomplets. Le soumissionnaire n'a pas une bonne compréhension des services requis.</p> <p>18 points – Bon</p> <p>Les détails fournis dans la proposition du soumissionnaire sont acceptables et adéquats en ce qui a trait à la stratégie de ressource. L'approche est structurée et cohérente, même si certains éléments ne sont pas traités avec clarté. Le risque est jugé faible.</p> <p>25 points – Excellent</p> <p>Des détails approfondis et spécifiques en ce qui a trait à la stratégie de ressource sont fournis dans la proposition du soumissionnaire. Le curriculum vitae de tout le personnel de remplacement est disponible dans chaque catégorie de travail. Tous les détails essentiels sont fournis et il n'y a aucune lacune. Le risque est jugé très faible.</p> | 25 |
| PRTC 7.2 | <p>Le soumissionnaire devrait démontrer qu'il a mené avec succès un ou des projets de recherche et de développement au cours des dix (10) dernières années à partir de la date de clôture de l'invitation à soumissionner dans les domaines suivants :</p> <p>A. ROS B. EEFS C. Surveillance maritime</p> <p>Le soumissionnaire doit présenter un sommaire de projet pour chaque projet cité en référence, en utilisant le modèle de projet qui se trouve à l'appendice 1 de la pièce jointe 2, qui doit comprendre à tout le moins :</p> <ul style="list-style-type: none"> les dates de début et de fin du projet cité en référence (mois et année); le nom de l'organisme client**; une description de la portée du projet et des produits à livrer; | | 30 |

| <p>une description de l'équipe ressource, incluant les rôles et responsabilités de ses membres pour toute la durée du projet; les coordonnées du client.</p> <p>Tous les projets cités en référence doivent avoir duré au moins six mois.</p> <p>**Le ou les projets mentionnés doivent avoir été réalisés pour des clients externes du soumissionnaire. Nous n'accepterons pas les sommaires des projets réalisés pour un client lié au soumissionnaire (p. ex. une société mère ou filiale, les clients internes du soumissionnaire).</p> <p>Le Canada se réserve le droit de contacter la personne-ressource des clients, dont le nom a été donné, afin de vérifier les renseignements fournis dans la soumission du soumissionnaire.</p> | <p>Deux (2) points seront accordés pour chaque sommaire de projet faisant état d'une expérience dans chaque domaine des RSO, des EEFS et de la surveillance maritime, jusqu'à un maximum de dix (10) points par domaine.</p> <p>Le soumissionnaire doit présenter au moins un (1) sommaire de projet, mais pas plus de cinq (5) pour chaque domaine technologique.</p> <p>Dans les cas où un projet vise plus d'un domaine, il est possible de l'inscrire dans plus d'un domaine aux fins de l'évaluation.</p> <table border="1" data-bbox="808 436 1052 1705"> <thead> <tr> <th data-bbox="808 436 863 1705">Domaine</th> <th data-bbox="808 1050 863 1705">Points</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="863 436 919 1705">A. Projets de R & D portant sur les RSO</td> <td data-bbox="863 1050 919 1705">Points max. : 10 points</td> </tr> <tr> <td data-bbox="919 436 974 1705">B. Projets de R & D portant sur les EEFS</td> <td data-bbox="919 1050 974 1705">Points max. : 10 points</td> </tr> <tr> <td data-bbox="974 436 1052 1705">C. Projets de R & D portant sur la surveillance maritime</td> <td data-bbox="974 1050 1052 1705">Points max. : 10 points</td> </tr> </tbody> </table> <p>Toute l'expérience doit avoir été acquise au cours des dix (10) années précédant la date de clôture de l'invitation à soumissionner.</p> | Domaine | Points | A. Projets de R & D portant sur les RSO | Points max. : 10 points | B. Projets de R & D portant sur les EEFS | Points max. : 10 points | C. Projets de R & D portant sur la surveillance maritime | Points max. : 10 points |
|--|---|----------------|---------------|--|--------------------------------|---|--------------------------------|---|--------------------------------|
| Domaine | Points | | | | | | | | |
| A. Projets de R & D portant sur les RSO | Points max. : 10 points | | | | | | | | |
| B. Projets de R & D portant sur les EEFS | Points max. : 10 points | | | | | | | | |
| C. Projets de R & D portant sur la surveillance maritime | Points max. : 10 points | | | | | | | | |
| | Total | | | | | | | | |
| | 55 | | | | | | | | |

APPENDICE 1 DE LA PIÈCE JOINTE 2

MODÈLE DE PROJET

| |
|--|
| Titre du projet : |
| Date de début : _____ Date de fin : _____ Nom de l'organisation cliente : _____ |
| Portée et livrables du projet : |
| Rôles et responsabilités des personnes-ressources : |
| Référence : Nom : Adresse : Numéro de téléphone actuel : Numéro de télécopieur : Courriel : |

PIÈCE JOINTE 3

LISTE DE VÉRIFICATION DU SOUMISSIONNAIRE

La présente pièce jointe est incluse pour aider les soumissionnaires à préparer leurs propositions. Les soumissionnaires peuvent remplir cette liste de vérification et la fournir comme page de couverture pour leur proposition.

| Élément | Inclus | Non inclus | Renvoi à la proposition |
|--|--------|------------|-------------------------|
| Dispositions relatives à l'intégrité - soumission | | | |
| Liste du conseil d'administration | | | |
| Attestation d'anciens fonctionnaires | | | |
| Attestation des études et de l'expérience | | | |
| Attestation du statut et de la disponibilité du personnel | | | |
| Attestation du contenu canadien | | | |
| Compétences linguistiques | | | |
| Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation des soumissions | | | |
| Nom de toutes les personnes qui devront accéder à des renseignements classifiés ou protégés, ou à des établissements de travail dont l'accès est réglementé | | | |
| Adresses des emplacements proposés pour l'exécution du travail ou la garde des documents comme l'indique la partie 3 – Section IV sur les renseignements supplémentaires | | | |
| Fiche de présentation de la soumission financière – Période du contrat | | | |
| Fiche de présentation de la soumission financière – Périodes d'options | | | |
| Critères obligatoires — MTC1 | | | |
| Critères obligatoires — MTC2 | | | |
| Critères obligatoires — MTC3 | | | |
| Critères obligatoires — MTC4 | | | |
| Critères obligatoires — MTC5 | | | |
| Critères obligatoires — MTC6 | | | |
| Critères cotés — CTC 1 OPÉRATEUR D'ORDINATEUR RADAR À SYNTHÈSE D'OUVERTURE, CTC 1.1 — CTC 1.2 | | | |
| Critères cotés — CTC 2 ANALYSTES/DÉVELOPPEURS DE LOGICIELS INTERMÉDIAIRES, CTC 2.1 — CTC 2.5 | | | |
| Critères cotés — CTC 3 DÉVELOPPEURS/ANALYSTES PRINCIPAUX EN LOGICIEL, CTC 3.1 — CTC 3.5 | | | |
| Critères cotés — CTC 4 INGÉNIEUR INTERMÉDIAIRE, CTC 4.1 — CTC 4.6 | | | |
| Critères cotés — CTC 5 INGÉNIEUR PRINCIPAL, CTC 5.1 — CTC 5.6 | | | |

| | | |
|---|--|--|
| Critères cotés — CTC 6 GESTIONNAIRE DE PROJET, CTC 6.1 — CTC 6.3 | | |
| Critères cotés — CTC 7 CAPACITÉ DE L'ENTREPRISE — STRATÉGIES EN MATIÈRE DE RESSOURCES, CTC 7.1, CTC 7.2 | | |

PIÈCE JOINTE 4

ATTESTATIONS ADDITIONNELLES PRÉALABLES À L'ATTRIBUTION DU CONTRAT

1. Attestation du contenu canadien

Cet achat est limité aux services canadiens.

Le soumissionnaire atteste que :

() le(s) service(s) offert est(ont) un service canadien tel qu'il est défini au paragraphe 2 de la clause A3050T.

1.1 Clause du guide des CCUA A3050T (2010-01-11), Définition du contenu canadien

2. Statut et disponibilité du personnel

Le soumissionnaire atteste que, s'il obtient le contrat découlant de la demande de soumissions, chaque individu proposé dans sa soumission sera disponible pour exécuter les travaux, tel qu'exigé par les représentants du Canada, au moment indiqué dans la demande de soumissions ou convenue avec ce dernier. Si pour des raisons hors de son contrôle, le soumissionnaire est incapable de fournir les services d'un individu identifié dans sa soumission, le soumissionnaire peut proposer un remplaçant avec des qualités et une expérience similaire. Le soumissionnaire doit aviser l'autorité contractante de la raison pour le remplacement et fournir le nom, les qualités et l'expérience du remplaçant proposé. Aux fins de cette clause, seules les raisons suivantes seront considérées comme étant hors du contrôle du soumissionnaire : la mort, la maladie, le congé de maternité et parental, la retraite, la démission, le congédiement justifié ou la résiliation par manquement d'une entente.

Si le soumissionnaire a proposé un individu qui n'est pas un employé du soumissionnaire, le soumissionnaire il atteste qu'il a la permission de l'individu d'offrir ses services pour l'exécution des travaux et de soumettre son curriculum vitae au Canada. Le soumissionnaire doit, sur demande de l'autorité contractante, fournir une confirmation écrite, signée par l'individu, de la permission donnée au soumissionnaire ainsi que de sa disponibilité. Le défaut de répondre à la demande pourrait avoir pour conséquence que la soumission soit déclarée non recevable.

3. Études et expérience

Le soumissionnaire atteste qu'il a vérifié tous les renseignements fournis dans les curriculum vitae et les documents à l'appui présentés avec sa soumission, plus particulièrement les renseignements relatifs aux études, aux réalisations, à l'expérience et aux antécédents professionnels, et que ceux-ci sont exacts. En outre, le soumissionnaire garantit que chaque individu qu'il a proposé est en mesure d'exécuter les travaux prévus dans le contrat éventuel.

4. Compétences linguistiques

Le soumissionnaire atteste qu'il possède les compétences linguistiques requises pour exécuter les travaux conformément à l'Énoncé des travaux.

ANNEXE A ÉNONCÉ DES TRAVAUX

1.0 BESOIN

Des services de soutien technique sont requis sur demande pour aider Recherche et développement pour la défense Canada (RDDC) lors d'essais radar, ce qui comprend la conception, le développement et la caractérisation prototypes de systèmes radar et bancs d'essai connexes.

Les travaux à effectuer doivent être conformes au présent énoncé des besoins et doivent être réalisés tel que le décrivent chacune des autorisations de tâches. La majorité des travaux devraient être de l'ordre de la recherche et du développement et consisteront notamment à développer et à analyser des logiciels. De plus, des services de gestion de réseaux et de systèmes informatiques pourraient être requis.

2.0 OBJECTIF

L'objectif du présent énoncé des besoins est d'aider RDDC Ottawa à développer et à entretenir le matériel radar ainsi qu'à produire et à traiter des données radar simulées ou réelles.

3.0 CONTEXTE

Le groupe de radar tactique (TR) de la section de détection radar et Exploitation (RSE) de RDCC a participé à l'acquisition de données et au traitement des signaux pour le radar à synthèse d'ouverture (SAR) depuis les années 1980.

Le travail du groupe TR s'applique, sans toutefois s'y limiter, au système d'acquisition de données radar de bord expérimental à large bande en bande (XWEAR DAS), au système d'acquisition de données à l'installation de traitement au sol (DAS GPF), au radar spatial comme Radarsat et Radarsat2, par le radar intra-muros (TTWR), et aux diverses applications de traitement de signaux relatifs à ces systèmes.

Le XWEAR DAS et le DAS GPF sont des outils de recherche sophistiqués qui prennent en charge de multiples activités et projets de recherche applicables au radar de bord. Le XWEAR DAS est installé à bord d'un Convair 580 et il est utilisé par le Conseil national de recherches à l'aéroport international d'Ottawa. Lorsque le système n'est pas installé dans l'aéronef, il se trouve dans un environnement de banc d'essai à chaud situé dans l'immeuble T-86 de RDCC, à Ottawa, 3701 Carling Avenue, Ottawa. Le principal système de traitement de signaux pour le XWEAR DAS est le DAS GPF, qui traite par la suite les données recueillies par le système de bord. Le système de bord recueille également les données selon d'autres modes radar, y compris la surveillance maritime et l'indication de cible terrestre mobile (GMTI). Le processeur SAR du DAS GPF se trouve également au même établissement.

La section RSE effectue également de la recherche dans le radar spatial, surtout dans le but de soutenir Radarsat et Radarsat II. Cette recherche prend la forme de traitement de signaux et d'images pour les nouvelles applications à des fins de surveillance maritime et terrestre comme l'imagerie SAR de cibles fixes et mobiles, la surveillance maritime pour la détection de cibles et l'indication de cible terrestre mobile.

La section RSE effectue également de la recherche dans l'application de radar intra-muros. Cette recherche prend la forme de traitement de signaux et d'images pour la détection de personnes et d'objets situés dans les immeubles construits à partir de divers types de matériaux.

4.0 EXIGENCES TECHNIQUES

Ces besoins techniques de Recherche et développement pour la défense Canada (RDDC) – Ottawa visent à appuyer les activités de projets liées aux systèmes radars et au traitement de signaux.

Ces activités sont liées au radar et comprennent, sans toutefois s'y limiter, les tâches relatives à la conception du système, à la construction du système, à l'intégration, aux essais et à l'exploitation du

système et à l'analyse du rendement du système. Dans ce contexte, un système peut être composé de matériel (un radar autonome ou un radar intégré à d'autres systèmes de communication ou de capteurs) de logiciels ou des deux. Des services d'administration et de gestion de projet sont également nécessaires.

5.0 TÂCHES

- 5.1 L'entrepreneur doit fournir les services suivants au fur et à mesure des besoins, dont un ou plus, pourraient être inclus sur chaque formulaire d'autorisation des tâches (MDN 626). En général, ces services exigeront souvent des communications avec du personnel de RSE, d'autre personnel du ministère de la Défense nationale (MDN) ainsi que des tierces parties et fournisseur externes au MDN. Les exigences relatives aux ressources pour les autorisations de tâches spécifiques devraient varier selon la portée de l'exigence. Certaines tâches peuvent nécessiter une charge de travail importante sur une courte période et peuvent également être exécutées en même temps que d'autres tâches.
- A. Recherches et études techniques :** L'entrepreneur peut être appelé à faire des études qui visent l'amélioration du rendement des installations actuelles au moyen de mises à jour et d'ajouts de nouvelles capacités, d'évaluation et de documentation de nouvelles technologies de pointe (radar et liées au radar) pour les nouvelles applications de détection, d'évaluation et de documentation d'autres capteurs ou systèmes de communication de pointe qui doivent être intégrées à un radar RDDC, d'évaluation et de documentation des coûts et des niveaux d'effort requis pour ces mises à jour ou intégrations, et du développement de spécifications des besoins des systèmes et de conception de systèmes relativement à ces mises à jour et à ces intégrations.
- B. Études techniques :** L'entrepreneur peut être appelé à faire des études qui visent l'amélioration du rendement des systèmes radars et des systèmes radars fonctionnant conjointement avec d'autres systèmes comme l'EO/IR et les systèmes de communication, dans le but de générer de nouvelles fonctions. Les études peuvent être théoriques ou prendre la forme de simulations, de recensement de la littérature ou de l'analyse de véritables données de capteurs recueillies sur le terrain. Elles peuvent porter sur des domaines comme le traitement des signaux, la gestion de l'information, la fusion de l'information, la prédiction du rendement et l'interaction des systèmes et des opérateurs.
- C. Conception des systèmes :** L'entrepreneur peut avoir à faire ce qui suit : concevoir, élaborer et documenter les systèmes (matériel et logiciel) qui forment les sous-systèmes radar ou le radar intégré aux autres systèmes et capteurs comme les communications et l'EO/IR,
- D. Développement et intégration de logiciels :** L'entrepreneur peut avoir à élaborer, à intégrer et à documenter les codes machines d'origine pour les applications autonomes en C, C++ et MATLAB afin de soutenir la recherche dans le traitement des signaux radar. Les tâches peuvent comprendre ce qui suit :
- Les tâches peuvent comprendre des éléments comme :
1. Des applications qui permettent le traitement des signaux, la manipulation des données, l'affichage des données et qui offrent des capacités de gestion de l'information; elles peuvent être nouvelles ou constituer des ajouts aux systèmes déjà en place.
 2. Du développement dans les environnements UNIS (plus précisément Linux et VxWorks) ou Microsoft Windows.
- E. Essai, mise à jour et réparation du système :** L'entrepreneur peut avoir à exécuter des essais de rendement du matériel et des logiciels, à réparer des problèmes relatifs au matériel et aux logiciels sur place par RDDC, sur l'aéronef d'essai, ou, si possible, aux installations de l'entrepreneur. Le délai d'intervention requis pour les réparations peut être d'une ou de deux journées lorsque le système se trouve dans l'aéronef. Il faut documenter le rendement des logiciels et du matériel sous forme de rapports d'erreur et de rapports techniques.
- F. Essais sur place :** L'entrepreneur peut avoir à participer à la collecte de données radar. À cette fin, il peut avoir à prendre les dispositions nécessaires pour les essais sur place, à déployer et à

régler les cibles pour les essais sur place (comme les réflecteurs radar et les véhicules), à documenter la réalité du terrain en vue des essais sur place (GPS et photographies), à aider à la collecte de données à bord d'aéronef et à aider à la sauvegarde d'après vol des données radar à bord de l'aéronef.

- G. Gestion des données et traitement après vol :** L'entrepreneur pourrait devoir préparer les données et le logiciel pour la diffusion à des tierces parties. Des copies supplémentaires de tous les CD et les DVD préparés à des fins de distribution doivent être préparés et archivés à RDDC à des fins de référence. L'entrepreneur peut être appelé à fournir les ressources nécessaires au soutien des logiciels de traitement de signaux RSO, à l'installation de traitement au sol (GPF), à l'installation de traitement des données (DPF) et aux logiciels auxiliaires connexes comme le logiciel de traitement de rétroprojection MATLAB à RDDC. Les travaux comprendront principalement le traitement des données RSO provenant de diverses sources, y compris Spotlight SAR XDM, et XWEAR DAS.
- H. Acquisition de matériel ou de logiciels :** L'entrepreneur peut avoir à fournir de nouveaux systèmes matériels et logiciels et les licences d'applications logicielles relatifs à la conception et à la création de systèmes radars et de traitement de signaux, et formuler des recommandations à cet effet.

6.0 RAPPORTS

L'entrepreneur doit produire et soumettre les rapports écrits suivants :

Voici une description générale des tâches nécessaires (sans s'y limiter) :

Spécifications des exigences du système (SRS) — Les SRS doivent :

- officialiser les besoins;
- garantir que la conception subséquente répond aux exigences; et
- établir la base de la définition des spécifications fonctionnelles complètes.

La DCL doit comprendre des descriptions détaillées des éléments suivants :

- spécifications fonctionnelles de la conception du logiciel;
- spécifications du module;
- structure du répertoire relativement à la localisation du code source, à l'instruction pour la compilation du code source, à la localisation du code exécutable et à la localisation des registres des extrants. La DCL doit également fournir l'information nécessaire à un programmeur pour comprendre, interpréter, vérifier ou modifier le logiciel actuel sur un PC, ou en réparer les problèmes, en utilisant les outils logiciels appropriés. Le code source élaboré pour les processeurs doit être compris dans leurs DCL respectives.

Manuel d'utilisation du logiciel et du système (SUM) – Le SUM doit :

- documenter les étapes à suivre pour exécuter le logiciel et le système, l'entrée nécessaire, la sortie prévue et les mesures à prendre si des messages d'erreur apparaissent.

Plan d'essai d'intégration et d'acceptation (IATP) – L'IATP doit :

- décrire les procédures générales d'intégration du logiciel et du système pour RDDC à Ottawa;
- décrire les procédures générales et lignes directrices pour les essais d'acceptation du logiciel ou du système en utilisant des données approuvées par RDDC Ottawa. L'essai d'acceptation doit exécuter chacune des applications logicielles pour démontrer que les résultats sont conformes aux résultats prévus;
- inclure dans l'annexe les données du test utilisées pendant l'essai d'intégration.

Rapport technique – Le rapport technique doit :

- résumer les objectifs relatifs aux attributions de tâches;
- donner les références relatives à tout matériel de source externe;
- fournir un dossier détaillé et précis du travail généré par l'attribution des tâches;

- faire un résumé des résultats et fournir des conclusions et d'autres recommandations, s'il y a lieu.

7.0 RÉUNIONS

Une réunion inaugurale doit se tenir dans les deux (2) semaines suivant l'attribution d'un contrat.

Une réunion inaugurale doit se tenir lorsqu'une autorisation de tâches est émise. Des réunions mensuelles sur l'examen doivent se tenir durant la première semaine de chaque mois pour la durée des tâches. Une réunion d'examen doit se tenir durant la première semaine du dernier mois de chaque année du contrat.

8.0 PRODUITS LIVRABLES

Les produits livrables seront définis dans chaque autorisation de tâches proposée.

Voici une description générale des produits livrables applicables à chaque tâche (sans s'y limiter) :

- l'ébauche d'une copie papier de documents répertoriés sous RAPPORTS;
- des copies finales (3 copies papier liées) de documents répertoriés sous RAPPORTS;
- le code source complet, le code exécutable et tous les rapports pour les applications livrées sur CD ou DVD en trois copies;

Rapports d'étape mensuels.

Les rapports de progrès mensuels doivent être soumis au responsable technique au cours de la dernière journée de travail de chaque mois et faire état des activités terminées, en cours et planifiées, des éventuels enjeux relatifs au calendrier et aux dépenses, des recommandations et du niveau d'effort relatif à chaque activité (par exemple, la création de logiciels pour chaque tâche individuelle, la préparation des documents relatifs à chaque tâche individuelle).

- Tout matériel ou logiciel acheté ou développé.

La documentation doit être fournie en format Microsoft Word 2007 ou en format plus récent. Tous les produits livrables doivent être fournis en anglais.

9.0 LIEU DES TRAVAUX

Presque tous les travaux doivent être exécutés aux installations de l'entrepreneur et certains travaux peuvent être exécutés dans d'autres installations du MDN dans la région de la capitale nationale (RCN) selon chaque autorisation de tâches.

10.0 DÉPLACEMENTS

Les ressources de l'entrepreneur peuvent être appelées à se rendre à des sites d'essai radar à l'extérieur de la RCN. Les différentes autorisations de tâches contiendront des précisions sur les déplacements, le cas échéant.

Tous les déplacements doivent être préalablement autorisés par écrit par le responsable technique.

11.0 SOUTIEN DU MDN À L'ENTREPRENEUR

Le Canada fournit un lieu de travail et l'équipement de laboratoire nécessaire à chaque membre du personnel de l'entrepreneur figurant sur le formulaire d'autorisation des tâches et y donne accès durant les heures régulières de travail du MDN. L'accès en dehors des heures normales de travail doit être organisé au préalable auprès du responsable technique et approuvé par lui.

RDDC peut fournir les services de liaison entre l'entrepreneur et les autres ministères du Gouvernement du Canada, au besoin. Par exemple, le personnel de l'entrepreneur peut avoir à exécuter des tâches au centre de recherche sur le vol (FRL) de la RCN à l'aéroport d'Ottawa, et les dispositions à cet effet seront prises par RDDC.

12.0 ÉQUIPEMENT FOURNI PAR LE GOUVERNEMENT

Pour les travaux exécutés à l'installation de l'entrepreneur, le centre de recherche RDDC Ottawa doit fournir sous forme d'EFG les outils matériels et logiciels nécessaires au soutien des systèmes d'acquisition de données du SAR de bord.

RDDC Ottawa doit, dans le cadre des travaux qui lui incombent, fournir le matériel et les outils nécessaires au traitement des données recueillies, et ce, afin de produire l'imagerie SAR voulue. Le centre de recherche RDDC à Ottawa soutient tout l'EFG et le tient à jour. La liste de l'EFG figurera dans chacune des autorisations de tâches établies aux termes du contrat, s'il y a lieu. L'EFG peut comprendre les articles suivants, sans toutefois s'y limiter :

- a. les ordinateurs de bureau;
- b. un système de développement pour appuyer les systèmes aéroportés d'acquisition de données;
- c. RDDC Ottawa fournira suffisamment de documentation et de conseils, notamment, sous forme de pseudo-code, d'articles de journaux, de spécifications des formats et des codes Matlab.
Le développement logiciel porte également sur l'installation et l'essai subséquent de nouveaux logiciels au moyen de données pertinentes. RDDC Ottawa doit approuver les données d'essai appropriées, et tous les modes avec chaque combinaison d'options feront l'objet de tests.

L'entrepreneur doit rendre **tout l'EFG** à la fin du contrat.

13.0 ACQUISITION DU MATÉRIEL ET DES LOGICIELS

L'autorité technique peut autoriser l'entrepreneur à fournir le matériel ou le logiciel spécialisé qui n'est pas disponible par l'entremise de l'offre à commande principale et nationale à laquelle a accès le MDN.

14.0 ASSURANCE DE LA QUALITÉ

Dans le cadre de l'exécution du travail décrit aux présentes, l'entrepreneur doit se conformer aux exigences de la norme suivante :

ISO 9001 : 2008

L'entrepreneur doit mettre en place un système d'assurance de la qualité propre à la portée des travaux à exécuter. Il est recommandé que le système d'assurance de la qualité soit fondé sur la norme ISO 9001:2008 – Systèmes de management de la qualité – Exigences.

L'entrepreneur doit effectuer ou faire effectuer tous les essais et inspections nécessaires permettant d'établir que le matériel ou les services fournis sont conformes aux dessins, aux spécifications et aux exigences du contrat. L'entrepreneur doit conserver des registres d'inspection exacts et complets qui devront, sur demande, être mis à la disposition du représentant autorisé du MDN, qui peut en faire des copies et en tirer des extraits pendant l'exécution du contrat et pendant une période d'un (1) an suivant la fin du contrat.

Malgré ce qui précède, tout le matériel pourra être vérifié et accepté par le MDN au point de destination. Le représentant autorisé du MDN au point de destination pourra être le destinataire, le responsable technique ou le responsable de l'assurance de la qualité.

15.0 EXIGENCES LINGUISTIQUES

Le travail en vertu du présent marché doit être effectué en anglais. Tous les produits attendus doivent être livrés en anglais.

ANNEXE B

BASE DE PAIEMENT

1. **MAIN-D'ŒUVRE** : au taux horaire ferme tout compris suivant, y compris les coûts indirects et les profits, la taxe applicable est en sus.

| Catégorie de main-d'œuvre | Taux horaire ferme tout compris | | | | |
|---|---------------------------------|--------------------|---------------------------------|--------------------------------|--------------------------------|
| | Durée du contrat | | Périodes d'option | | |
| | Année 1 FY15/16 | Année 2 FY16/17 | Année d'option 1 FY 17/18 | Année d'option 2 FY18/19 | Année d'option 3 FY19/20 |
| Soutien technique : | | | | | |
| Opérateur d'ordinateur RSO | | | | | |
| Analyste/développeur intermédiaire en logiciels | | | | | |
| Analyste/développeur principal en logiciels | | | | | |
| Ingénieur intermédiaire | | | | | |
| Ingénieur principal | | | | | |
| Gestionnaire de projet | | | | | |

TOTAL DU TRAVAIL ESTIMATION: _____ \$
(En sus de la taxe applicable)

2. **FRAIS DE DÉPLACEMENT ET DE SUBSISTANCE :**

L'Entrepreneur sera remboursé pour ses frais autorisés de déplacement et de subsistance qu'il a raisonnablement et convenablement engagés dans l'exécution des travaux, au prix coûtant, sans aucune indemnité pour le profit et(ou) les frais administratifs généraux, conformément aux indemnités relatives aux repas, à l'utilisation d'un véhicule privé et aux faux frais qui sont précisées aux appendices B, C et D de la Directive sur les voyages du Conseil du Trésor (http://www.tbs-sct.gc.ca/pubs_pol/hrpubs/TBM_113/td-dv_f.asp), et selon les autres dispositions de la Directive qui se rapportent aux « voyageurs » plutôt que celles qui se rapportent aux « employés ». Les Autorisations spéciales de voyager du Secrétariat du Conseil du Trésor, http://www.tbs-sct.gc.ca/pubs_pol/hrpubs/TBM_113/STA-fra.asp, s'appliquent aussi.

Tout déplacement doit être approuvé au préalable par le responsable technique. Tous les paiements sont assujettis à une vérification par le gouvernement.

TOTAL ESTIMATION déplacement et de subsistance: _____ \$
(En sus de la taxe applicable)

3. **AUTRES COÛTS DIRECTS** : au coût réel sans majoration
matériel
logiciel

TOTAL AUTRES FRAIS directs estimés approx .: \$ _____
(En sus de la taxe applicable)

**TOTAL coût estimé pour une limitation des dépenses -
Total cumulatif de toutes les autorisations de tâches:** \$ _____
(En sus de la taxe applicable)

Exception faite du ou des taux et du ou des prix fermes, les montants apparaissant dans les divers articles précisés ci-dessus ne sont que des estimations. Il sera permis de les modifier aux fins de facturation au fur et à mesure de l'avancement des travaux, à la condition que ces changements soient mineurs, qu'ils soient approuvés au préalable par le responsable technique, et que le coût estimatif ne dépasse pas la limitation des dépenses précisée ci-dessus.

ANNEXE C

LISTE DE VÉRIFICATION DES EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ

| | | |
|---|-------------------------|--|
|  Government of Canada / Gouvernement du Canada | RECEIVED 14 AUG 2014 | Contract Number / Numéro du contrat <i>014</i> |
| | | W7714-135826 <i>Amo 1</i> |
| Security Classification / Classification de sécurité UNCLASSIFIED | | |

SECURITY REQUIREMENTS CHECK LIST (SRCL) LISTE DE VÉRIFICATION DES EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ (LVERS)

| | | |
|---|--|--|
| PART A - CONTRACT INFORMATION / PARTIE A - INFORMATION CONTRACTUELLE | | |
| 1. Originating Government Department or Organization / Ministère ou organisme gouvernemental d'origine DND | | 2. Branch or Directorate / Direction générale ou Direction ADWS&T / DRDC - Ottawa Resource Centre |
| 3. a) Subcontract Number / Numéro du contrat de sous-traitance | | 3. b) Name and Address of Subcontractor / Nom et adresse du sous-traitant |
| 4. Brief Description of Work / Brève description du travail A Radar Systems and Signal Processing Support contract for the Tactical Radar group of the Radar Sensing and Exploitation section of DRDC - Ottawa Resource Centre | | |
| 5. a) Will the supplier require access to Controlled Goods? Le fournisseur aura-t-il accès à des marchandises contrôlées? | | <input type="checkbox"/> No / Non <input checked="" type="checkbox"/> Yes / Oui |
| 5. b) Will the supplier require access to unclassified military technical data subject to the provisions of the Technical Data Control Regulations? Le fournisseur aura-t-il accès à des données techniques militaires non classifiées qui sont assujetties aux dispositions du Règlement sur le contrôle des données techniques? | | <input checked="" type="checkbox"/> No / Non <input type="checkbox"/> Yes / Oui |
| 5. Indicate the type of access required / Indiquer le type d'accès requis | | |
| 6. a) Will the supplier and its employees require access to PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets? Le fournisseur ainsi que les employés auront-ils accès à des renseignements ou à des biens PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS? | | <input type="checkbox"/> No / Non <input checked="" type="checkbox"/> Yes / Oui |
| (Préciser le niveau d'accès en utilisant le tableau qui se trouve à la question 7. c) | | |
| 6. b) Will the supplier and its employees (e.g. cleaners, maintenance personnel) require access to restricted access areas? No access to PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets is permitted. Le fournisseur et ses employés (p. ex. nettoyeurs, personnel d'entretien) auront-ils accès à des zones d'accès restreintes? L'accès à des renseignements ou à des biens PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS n'est pas autorisé. | | <input checked="" type="checkbox"/> No / Non <input type="checkbox"/> Yes / Oui |
| 6. c) Is this a commercial courier or delivery requirement with no overnight storage? S'agit-il d'un contrat de messagerie ou de livraison commerciale sans entreposage de nuit? | | <input checked="" type="checkbox"/> No / Non <input type="checkbox"/> Yes / Oui |
| 7. a) Indicate the type of information that the supplier will be required to access / Indiquer le type d'information auquel le fournisseur devra avoir accès | | |
| Canada <input checked="" type="checkbox"/> | NATO / OTAN <input type="checkbox"/> | Foreign / Étranger <input type="checkbox"/> |
| 7. b) Release restrictions / Restrictions relatives à la diffusion | | |
| No release restrictions / Aucune restriction relative à la diffusion <input checked="" type="checkbox"/> Not releasable / À ne pas diffuser <input type="checkbox"/> Restricted to / Limité à : <input type="checkbox"/> Specify country(ies) / Préciser le(s) pays : | All NATO countries / Tous les pays de l'OTAN <input type="checkbox"/> Restricted to / Limité à : <input type="checkbox"/> Specify country(ies) / Préciser le(s) pays : | No release restrictions / Aucune restriction relative à la diffusion <input type="checkbox"/> Restricted to / Limité à : <input type="checkbox"/> Specify country(ies) / Préciser le(s) pays : |
| 7. c) Level of information / Niveau d'information | | |
| PROTECTED A / PROTÉGÉ A <input type="checkbox"/> PROTECTED B / PROTÉGÉ B <input type="checkbox"/> PROTECTED C / PROTÉGÉ C <input type="checkbox"/> CONFIDENTIAL / CONFIDENTIEL <input type="checkbox"/> SECRET / SECRET <input checked="" type="checkbox"/> TOP SECRET / TRÈS SECRET <input type="checkbox"/> TOP SECRET (SIGINT) / TRÈS SECRET (SIGINT) <input type="checkbox"/> | NATO UNCLASSIFIED / NATO NON CLASSIFIÉ <input type="checkbox"/> NATO RESTRICTED / NATO DIFFUSION RESTREINTE <input type="checkbox"/> NATO CONFIDENTIAL / NATO CONFIDENTIEL <input type="checkbox"/> NATO SECRET <input type="checkbox"/> COSMIC TOP SECRET / COSMIC TRÈS SECRET <input type="checkbox"/> | PROTECTED A / PROTÉGÉ A <input type="checkbox"/> PROTECTED B / PROTÉGÉ B <input type="checkbox"/> PROTECTED C / PROTÉGÉ C <input type="checkbox"/> CONFIDENTIAL / CONFIDENTIEL <input type="checkbox"/> SECRET / SECRET <input type="checkbox"/> TOP SECRET / TRÈS SECRET <input type="checkbox"/> TOP SECRET (SIGINT) / TRÈS SECRET (SIGINT) <input type="checkbox"/> |

TBS/SCT 350-103(2004/12)

Security Classification / Classification de sécurité
UNCLASSIFIED

Canada

REVISED #1

Contract Number / Numéro du contrat *21131*
W7714-135828 *AMD 1*

Security Classification / Classification de sécurité
UNCLASSIFIED

PART A (continued) / PARTIE A (suite)

8. Will the supplier require access to PROTECTED and/or CLASSIFIED COMSEC information or assets?
Le fournisseur aura-t-il accès à des renseignements ou à des biens COMSEC désignés PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS? No / Non Yes / Oui

If Yes, indicate the level of sensitivity:
Dans l'affirmative, indiquer le niveau de sensibilité:

9. Will the supplier require access to extremely sensitive INFOSEC information or assets?
Le fournisseur aura-t-il accès à des renseignements ou à des biens INFOSEC de nature extrêmement délicate? No / Non Yes / Oui

Short Title(s) of material / Titre(s) abrégé(s) du matériel:
Document Number / Numéro du document:

PART B - PERSONNEL (SUPPLIER) / PARTIE B - PERSONNEL (FOURNISSEUR)

10. a) Personnel security screening level required / Niveau de contrôle de la sécurité du personnel requis

| | | | |
|--|---|--|--|
| <input type="checkbox"/> RELIABILITY STATUS COTE DE FIABILITE | <input type="checkbox"/> CONFIDENTIAL CONFIDENTIEL | <input checked="" type="checkbox"/> SECRET SECRET | <input type="checkbox"/> TOP SECRET TRÈS SECRET |
| <input type="checkbox"/> TOP SECRET - SIGINT TRÈS SECRET - SIGINT | <input type="checkbox"/> NATO CONFIDENTIAL NATO CONFIDENTIEL | <input type="checkbox"/> NATO SECRET NATO SECRET | <input type="checkbox"/> COSMIC TOP SECRET COSMIC TRÈS SECRET |
| <input type="checkbox"/> SITE ACCESS ACCES AUX EMPLACEMENTS | | | |

Special comments:
Commentaires spéciaux: None

NOTE: If multiple levels of screening are identified, a Security Classification Guide must be provided.
REMARQUE: Si plusieurs niveaux de contrôle de sécurité sont requis, un guide de classification de la sécurité doit être fourni.

10. b) May unscreened personnel be used for portions of the work?
Du personnel sans autorisation sécuritaire peut-il se voir confier des parties du travail? No / Non Yes / Oui

If Yes, will unscreened personnel be escorted?
Dans l'affirmative, le personnel en question sera-t-il escorté? No / Non Yes / Oui

PART C - SAFEGUARDS (SUPPLIER) / PARTIE C - MESURES DE PROTECTION (FOURNISSEUR)

INFORMATION / ASSETS / RENSEIGNEMENTS / BIENS

11. a) Will the supplier be required to receive and store PROTECTED and/or CLASSIFIED Information or assets on its site or premises?
Le fournisseur sera-t-il tenu de recevoir et d'entreposer sur place des renseignements ou des biens PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS? No / Non Yes / Oui

11. b) Will the supplier be required to safeguard COMSEC information or assets?
Le fournisseur sera-t-il tenu de protéger des renseignements ou des biens COMSEC? No / Non Yes / Oui

PRODUCTION

11. c) Will the production (manufacture, and/or repair and/or modification) of PROTECTED and/or CLASSIFIED material or equipment occur at the supplier's site or premises?
Les installations du fournisseur serviront-elles à la production (fabrication et/ou réparation et/ou modification) de matériel PROTÉGÉ et/ou CLASSIFIÉ? No / Non Yes / Oui

INFORMATION TECHNOLOGY (IT) MEDIA / SUPPORT RELATIF À LA TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION (TI)

11. d) Will the supplier be required to use its IT systems to electronically process, produce or store PROTECTED and/or CLASSIFIED information or data?
Le fournisseur sera-t-il tenu d'utiliser ses propres systèmes informatiques pour traiter, produire ou stocker électroniquement des renseignements ou des données PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS? No / Non Yes / Oui

11. e) Will there be an electronic link between the supplier's IT systems and the government department or agency?
Disposera-t-on d'un lien électronique entre le système informatique du fournisseur et celui du ministère ou de l'agence gouvernementale? No / Non Yes / Oui

REVISED # 1 MAN

| |
|--|
| Contract Number / Numéro du contrat W7714-135828 AND 1 |
| Security Classification / Classification de sécurité UNCLASSIFIED |

PART C - (continued) / PARTIE C (suite)

For users completing the form manually use the summary chart below to indicate the category(ies) and level(s) of safeguarding required at the supplier's site(s) or premises.
Les utilisateurs qui remplissent le formulaire manuellement doivent utiliser le tableau récapitulatif ci-dessous pour indiquer, pour chaque catégorie, les niveaux de sauvegarde requis aux installations du fournisseur.

For users completing the form online (via the Internet), the summary chart is automatically populated by your responses to previous questions.
Dans le cas des utilisateurs qui remplissent le formulaire en ligne (par Internet), les réponses aux questions précédentes sont automatiquement saisies dans le tableau récapitulatif.

SUMMARY CHART / TABLEAU RÉCAPITULATIF

| Category / Catégorie | PROTECTED / PROTÉGÉ | | | CLASSIFIED / CLASSIFIÉ | | NATO | | | | COMSEC | | | | | | |
|--|---------------------|---|---|-----------------------------|--------|--------------------------|---|---------------------------------------|-------------|--|---------------------|---|---|-----------------------------|--------|--------------------------|
| | A | B | C | CONFIDENTIAL / CONFIDENTIEL | SECRET | TOP SECRET / TRÈS SECRET | NATO RESTRICTED / NATO DIFFUSION RESTREINTE | NATO CONFIDENTIAL / NATO CONFIDENTIEL | NATO SECRET | COSMIC TOP SECRET / COSMIC TRÈS SECRET | PROTECTED / PROTÉGÉ | | | CONFIDENTIAL / CONFIDENTIEL | SECRET | TOP SECRET / TRÈS SECRET |
| | | | | | | | | | | | A | B | C | | | |
| Information / Accès / Documents / Plans / Production | | | | | ✓ | | | | | | | | | | | |
| IT Media / Support IT / IT Link / Lien électronique | | | | | ✓ | ✓ | | | | | | | | | | |

12. a) Is the description of the work contained within this SRCL PROTECTED and/or CLASSIFIED?
La description du travail visé par la présente LVERS est-elle de nature PROTÉGÉE et/ou CLASSIFIÉE? No / Non Yes / Oui
- If Yes, classify this form by annotating the top and bottom in the area entitled "Security Classification".
Dans l'affirmative, classifiez le présent formulaire en indiquant le niveau de sécurité dans la case intitulée « Classification de sécurité » au haut et au bas du formulaire.
12. b) Will the documentation attached to this SRCL be PROTECTED and/or CLASSIFIED?
La documentation associée à la présente LVERS sera-t-elle PROTÉGÉE et/ou CLASSIFIÉE? No / Non Yes / Oui
- If Yes, classify this form by annotating the top and bottom in the area entitled "Security Classification" and indicate with attachments (e.g. SECRET with Attachments).
Dans l'affirmative, classifiez le présent formulaire en indiquant le niveau de sécurité dans la case intitulée « Classification de sécurité » au haut et au bas du formulaire et indiquez qu'il y a des pièces jointes (p. ex. SECRET avec des pièces jointes).

ANNEXE D

PROGRAMME DE CONTRATS FÉDÉRAUX POUR L'ÉQUITÉ EN MATIÈRE D'EMPLOI – ATTESTATION

Je, soumissionnaire, en présentant les renseignements suivants à l'autorité contractante, atteste que les renseignements fournis sont exacts à la date indiquée ci-dessous. Les attestations fournies au Canada peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment. Je comprends que le Canada déclarera une soumission non recevable, ou un entrepreneur en situation de manquement, si une attestation est jugée fautive, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions, ou pendant la durée du contrat. Le Canada aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations d'un soumissionnaire. À défaut de répondre à toute demande ou exigence imposée par le Canada, la soumission peut être déclarée non recevable ou constituer un manquement aux termes du contrat.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur le Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi, visitez le site Web [d'Emploi et Développement social Canada \(EDSC\) - Travail](#).

Date : _____ (AAAA/MM/JJ) [si aucune date n'est indiquée, la date de clôture de la demande de soumissions sera utilisée]

Compléter à la fois A et B.

A. Cochez seulement une des déclarations suivantes :

- A1. Le soumissionnaire atteste qu'il n'a aucun effectif au Canada.
- A2. Le soumissionnaire atteste qu'il est un employeur du secteur public.
- A3. Le soumissionnaire atteste qu'il est un employeur sous réglementation fédérale,
- A4. Le soumissionnaire atteste qu'il a un effectif combiné de moins de 100 employés au Canada (l'effectif combiné comprend les employés permanents à temps plein, les employés permanents à temps partiel et les employés temporaires [les employés temporaires comprennent seulement ceux qui ont travaillé pendant 12 semaines ou plus au cours d'une année civile et qui ne sont pas des étudiants à temps plein]).

A5. Le soumissionnaire a un effectif combiné de 100 employés ou plus au Canada; et

- A5.1. Le soumissionnaire atteste qu'il a conclu un valide et en vigueur avec EDSC - Travail.

OU

- A5.2. Le soumissionnaire a présenté [l'Accord pour la mise en oeuvre de l'équité en matière d'emploi \(LAB1168\)](#) à EDSC - Travail. Comme il s'agit d'une condition à l'attribution d'un contrat, remplissez le formulaire intitulé Accord pour la mise en oeuvre de l'équité en matière d'emploi (LAB1168), signez-le en bonne et due forme et transmettez-le à EDSC - Travail.

B. Cochez seulement une des déclarations suivantes :

- B1. Le soumissionnaire n'est pas une coentreprise.

OU

- B2. Le soumissionnaire est une coentreprise et chaque membre de la coentreprise doit fournir à l'autorité contractante l'annexe Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Attestation. (Consultez la section sur les coentreprises des instructions uniformisées.)

ANNEXE E

ENTENTE DE NON-DIVULGATION

Je soussigné(e), _____, reconnais que, dans le cadre de mon travail à titre d'employé ou de sous-traitant de _____, je peux avoir le droit d'accès à des renseignements fournis par ou pour le Canada relativement aux travaux, en vertu du contrat portant le numéro de série _____, entre Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux et _____, y compris des renseignements confidentiels ou des renseignements protégés par des droits de propriété intellectuelle appartenant à des tiers, ainsi que ceux qui sont conçus générés ou produits par l'entrepreneur pour l'exécution des travaux. Aux fins de cette entente, les renseignements comprennent, sans s'y limiter, tous les documents, instructions, directives, données, éléments matériels, avis ou autres, reçus verbalement, sous forme imprimée ou électronique ou autre, et considérés ou non comme exclusifs ou de nature délicate, qui sont divulgués à une personne ou dont une personne prend connaissance pendant l'exécution du contrat.

J'accepte de ne pas reproduire, copier, utiliser, divulguer, diffuser ou publier, en tout ou en partie, de quelque manière ou forme que ce soit les renseignements décrits ci-dessus sauf à une personne employée par le Canada qui est autorisée à y avoir accès. Je m'engage à protéger les renseignements et à prendre toutes les mesures nécessaires et appropriées, y compris celles énoncées dans toute instruction écrite ou orale, émise par le Canada, pour prévenir la divulgation ou l'accès à ces renseignements en contravention de cette entente.

Je reconnais également que les renseignements fournis à l'entrepreneur par ou pour le Canada ne doivent être utilisés qu'aux seules fins du contrat et ces renseignements demeurent la propriété du Canada ou d'un tiers, selon le cas.

J'accepte que l'obligation de cette entente survivra à la fin du contrat portant le numéro de série :

_____.

Signature

Date

**ANNEXE F
FORMULAIRE MDN 626 AUTORISATION DE TÂCHES**

| DEPARTMENT OF NATIONAL DEFENCE TASK AUTHORIZATION | | | | MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE AUTORISATION DES TÂCHES | | | |
|---|--|------------------|--|---|-------------|--|---|
| ALL INVOICES, SHIPPING BILLS, AND PACKING SLIPS MUST SHOW THE FOLLOWING AGREEMENT REFERENCE NUMBERS: TOUTES LES FACTURES, TOUTS LES CONNAISSEMENTS ET BORDEREUX D'EMBALLAGE DOIVENT INDiquer LES NUMEROS SUIVANTS RELATIFS AU CONTRAT: | | | | | | | *Agreement/Contract No. *No de la convention ou du contrat |
| Cost Centre | Organisation Code Code d'organisation | C/O/FE# FMAIS | S.A. Sens Rap | WBS/Internal Order | G/L Account | Amount Montant | |
| 9-15 | 22-27 | 28-34 | 35-36 | 37-41 | 42-46 | 47-56 | |
| | | | | | | | Reqn. No. - No de la demande |
| | | | | | | | TASK No. |
| TO - A Company Name and Address: ATTN: Company Contract Manager Name | | | TO THE CONTRACTOR You are requested to supply the following materiel/services in accordance with the terms of the above reference contract. Only materiel/services included in the contract shall be supplied against this task. Each delivery shall be accompanied by a packing note or delivery slip. Please advise the undersigned if the delivery date cannot be met. Invoices shall be prepared in accordance with the instructions set out in the contract. | | | | |
| DELIVER TO - EXPEDIEZ A | | | A L'ENTREPRENEUR Vous êtes prié de fournir le matériel ou les services suivants en conformité des termes du contrat mentionné ci-dessus. Seuls le matériel ou les services mentionnés dans le contrat doivent être fournis à l'appui de cette demande. Chaque livraison doit être accompagnée d'un bordereau d'emballage ou de livraison. Prière d'aviser le signataire si la livraison ne peut se faire dans les délais prescrits. Les factures doivent être établies selon les instructions énoncées dans le contrat. | | | | |
| DELIVERY DATE - DATE DE LIVRAISON | | | | | | | |
| | | | Date | for Department of National Defence Pour le Ministère de la Défense Nationale | | | |
| | | | Date | for DRDC Procurement Authority Pour l'autorité d'approvisionnement du RDDC | | | |
| Contract Item No. No d'article du contrat | | | | | | Material/Services Matériel/Services | Cost Prix |
| | | | | | | | |
| GST/HST TPS/TVH | | | | | | | |
| Total | | | | | | | |
| APPLICABLE ONLY TO PWGSC CONTRACTS: The Contract Authority signature is required when the total value of the DND 626 exceeds the threshold specified in the contract. NE S'APPLIQUE QU'AUX CONTRATS DE TPSGC : La signature de l'autorité contractante est requise lorsque la valeur totale du formulaire DND 626 est supérieure au seuil précisé dans le contrat. | | | | | | | |
| for the Department of Public Works and Government Services pour le ministère des Travaux publics et services gouvernementaux | | | | | | | |
| DND 626 (01-05) | | | | | | | |

| Instructions for completing DND 626 - Task Authorization | Instructions pour compléter le formulaire DND 626 - Autorisation des tâches |
|---|--|
| <p>Contract no. Enter the PWGSC contract number in full.</p> | <p>N° du contrat Inscrivez le numéro du contrat de TPSGC en entier.</p> |
| <p>Task no. Enter the sequential Task number.</p> | <p>N° de la tâche Inscrivez le numéro de tâche séquentiel.</p> |
| <p>Amendment no. Enter the amendment number when the original Task is amended to change the scope or the value.</p> | <p>N° de la modification Inscrivez le numéro de modification lorsque la tâche originale est modifiée pour en changer la portée.</p> |
| <p>Increase/Decrease Enter the increase or decrease total dollar amount including taxes.</p> | <p>Augmentation/Réduction Inscrivez le montant total de l'augmentation ou de la diminution, y compris les taxes.</p> |
| <p>Previous value Enter the previous total dollar amount including taxes.</p> | <p>Valeur précédente Inscrivez le montant total précédent, y compris les taxes.</p> |
| <p>To Name of the contractor.</p> | <p>À Nom de l'entrepreneur.</p> |
| <p>Delivery location Location where the work will be completed, if other than the contractor's location.</p> | <p>Expédié à Endroit où le travail sera effectué, si celui-ci diffère du lieu d'affaires de l'entrepreneur.</p> |
| <p>Delivery/Completion date Completion date for the task.</p> | <p>Date de livraison/d'achèvement Date d'achèvement de la tâche.</p> |
| <p>for the Department of National Defence Signature of the DND person who has delegated Authority for signing DND 626 (level of authority based on the dollar value of the task and the equivalent signing authority in the delegation of financial authorities). Note: the person signing in this block ensures that the work is within the scope of the contract, that sufficient funds remain in the contract to cover this task and that the task is affordable within the Project/Unit budget.</p> | <p>pour le ministère de la Défense nationale Signature du représentant du MDN auquel on a délégué le pouvoir d'approbation en ce qui a trait à la signature du formulaire DND 626 (niveau d'autorité basé sur la valeur de la tâche et le signataire autorisé équivalent mentionné dans les délégations des pouvoirs financiers). Nota : la personne qui signe cette attache de signature confirme que les travaux respectent la portée du contrat, que suffisamment de fonds sont prévus au contrat pour couvrir cette tâche et que le budget alloué à l'unité ou pour le projet le permet.</p> |
| <p>Matériel/Services Define the requirement briefly (attach the SOW) and identify the cost of the task using the contractor's quote on the level of effort. The Task must use the basis of payment stipulated in the contract. If there are several basis of payment then list here the one(s) that will apply to the task quote (e.g. milestone payments; per diem rates/labour category hourly rates, travel and living rates, firm price/ceiling price, etc.). All the terms and conditions of the contract apply to this Task Authorization and cannot be ignored or amended for this task. Therefore it is not necessary to restate these general contract terms and conditions on the DND 626 Task form.</p> | <p>Matériel/Services Définissez brièvement le besoin (joignez l'ET) et établissez le coût de la tâche à l'aide de la soumission de l'entrepreneur selon le niveau de difficulté de celle-ci. Les modalités de paiement stipulées dans le contrat s'appliquent à la tâche. Si plusieurs d'entre elles sont prévues, énumérez ici celle/celles qui s'appliqueront à la soumission pour la tâche à accomplir (p.ex. acompte fondé sur les étapes franchies; taux quotidien ou taux horaire établi selon la catégorie de main-d'œuvre; frais de déplacement et de séjour; prix fixe ou prix plafond, etc.). Toutes les modalités du contrat s'appliquent à cette autorisation de tâche et ne peuvent être négligées ou modifiées quant à la tâche en question. Il n'est donc pas nécessaire de répéter ces modalités générales afférentes au contrat sur le formulaire DND 626.</p> |
| <p>Cost The cost of the Task broken out into the individual costed items in Services.</p> | <p>Prix Mentionnez le coût de la tâche en le répartissant selon les frais afférents à chaque item mentionné dans la rubrique Services.</p> |
| <p>GST/HST The GST/HST cost as appropriate.</p> | <p>TPS/TVH Mentionnez le montant de la TPS/TVH, s'il y a lieu.</p> |
| <p>Total The total cost of the task. The contractor may not exceed this amount without the approval of DND indicated on an amended DND 626. The amendment value may not exceed 50% (or the percentage for amendments established in the contract) of the original value of the task authorization. The total cost of a DND 626, including all amendments, may not exceed the funding limit identified in the contract.</p> | <p>Total Mentionnez le coût total de la tâche. L'entrepreneur ne peut dépasser ce montant sans l'approbation du MDN, formulaire DND 626 modifié à l'appui. Le coût de la modification ne peut pas être supérieur à 50 p. 100 du montant initial prévu dans l'autorisation de tâche (ou au pourcentage prévu dans le contrat pour les modifications). Le coût total spécifié dans le formulaire DND 626, y compris toutes les modifications, ne peut dépasser le plafond de financement mentionné dans le contrat.</p> |
| <p>Applicable only to PWGSC contracts This block only applies to those Task Authorization contracts awarded by PWGSC. The contract will include a specified threshold for DND sole approval of the DND 626 and a percentage for DND to approve amendments to the original DND 626. Tasks that will exceed these thresholds must be passed to the PWGSC Contracting Authority for review and signature prior to authorizing the contractor to begin work.</p> | <p>Ne s'applique qu'aux contrats de TPSGC Le présent paragraphe s'applique uniquement aux autorisations de tâche accordées par TPSGC. On inscrira dans le formulaire DND 626 un plafond précis qui ne pourra être approuvé que par le MDN et un pourcentage selon lequel le MDN pourra approuver des modifications au formulaire DND 626 original. Les tâches dont le coût dépasse ces plafonds doivent être soumises à l'autorité contractante de TPSGC pour examen et signature avant qu'on autorise l'entrepreneur à débiter les travaux.</p> |
| <p>Note: Work on the task may not commence prior to the date this form is signed by the DA Authority - for tasks within the DND threshold, and by both DND and PWGSC for those tasks over the DND threshold.</p> | <p>Nota : Les travaux ne peuvent commencer avant la date de signature de ce formulaire par le responsable du MDN, pour les tâches dont le coût est inférieur au plafond établi par le MDN, et par le MDN et TPSGC pour les tâches dont le coût dépasse le plafond établi par le MDN.</p> |